

BIBLIOGRAPHIE

I. Monographies

- ALLEMEERSCH, B., *De naakte grijsaard : over de rechter en zijn persoonlijke kennis(sen)*, Anvers, Intersentia, 2009.
- ALLEMEERSCH, B., *Taakverdeling in het burgerlijk proces*, Antwerpen, Intersentia, 2007.
- AUSTIN, J.L., *Quand dire, c'est faire*, Points Essais, Paris, Points, 1991.
- AUSTIN, J.L., *Quand dire, c'est faire*, 2e éd., L'Ordre philosophique, Paris, Seuil, 2024.
- BEERNAERT, M.-A. et KRENC, F., *Le droit à un procès équitable dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme*, Limal, Anthemis, 2023.
- BEHRENDT, C. et BOUHON, F., *Introduction à la Théorie générale de l'État*, 2020, 4^e éd., Bruxelles, Larcier, 16 décembre 2020.
- BEHRENDT, C. et VRANCKEN, M., *Principes de droit constitutionnel belge*, Bruxelles, La Charte, 2021.
- BERTHE, A., *L'injonction de payer*, Bruxelles, Larcier, 2018.
- BLANC, A., *Les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme face au temps*, Collection droit de la Convention européenne des droits de l'homme, Thèses, n° 11, Bruxelles, Bruylant, 2022.
- BOULARBAH, H., *Requête unilatérale et inversion du contentieux*, 1^{re} éd., Bruxelles, Larcier, 2010.
- CADIET, L., NORMAND, J. et AMRANI-MEKKI, S., *Théorie générale du procès*, 3e éd., Thémis, Paris, PUF, 2020.
- CASTANIER, K., *Le syllogisme judiciaire*, Bibliothèque des thèses, Le Kremlin-Bicêtre, Mare & Martin, 2023.
- COLETTA, A., *La prédiction judiciaire par les algorithmes*, Droit, Université de Nîmes, 2021, disponible sur <https://theses.hal.science/>.
- COLSON, B., HENROTTE, J.-F., LAMBERTS, V., MONTERO, E., MOUGENOT D., VANDERMEERSCH, D. et VEROUGSTRAETE, I., *Phénix - Les tribunaux à l'ère électronique : actes du colloque du 8 février 2007*, Cahiers du CRID, n° 29, Bruxelles, Bruylant, 2007.
- COLSON, P., *La réparation des préjudices corporels en droit de la responsabilité extracontractuelle: la spécificité des dommages résultant d'une atteinte à l'intégrité physique ou psychique*, Bibliothèque de la Faculté de droit et de criminologie de l'Université catholique de Louvain, n° 59, Bruxelles, Larcier, 2022.
- CORNU, G., CORNU, M., GHOZI, A., GORE, M et LEQUETTE, Y., *Vocabulaire juridique*, 12e éd., Quadrige, Dicos poche, Paris, PUF, 2018.

- DE CALLATAÏ, D., *Droit de la responsabilité civile – Chronique de jurisprudence 2008-2020*, v. 2 (Le dommage (principes généraux et préjudice corporel), Les Dossiers du Journal des tribunaux, n° 120, Bruxelles, Larcier, 2023.
- DE FOESTRAETS, G., *Le moyen de cassation en matière civile : conditions de recevabilité*, 2024, 1^{re} éd., Bruxelles, Larcier, 2024.
- DE LEVAL, G. (dir.), *Droit judiciaire*, Tome 2, Volume 1, Collection de la Faculté de droit de l'Université de Liège, Bruxelles, Larcier, 2021.
- DEBET, A., MASSOT, J., METALLINOS, N., DANIS-FATOME, A. et LESOBRE, O., *Informatique et libertés: la protection des données à caractère personnel en droit français et européen*, Les intégrales, n° 10, Issy-les-Moulineaux, LGDJ, 2015.
- DOCHY, M., *La dématérialisation des actes du procès civil*, Nouvelle bibliothèque de thèses, Paris, Dalloz, 2021.
- DUPON, F., *De rol en de betekenis van de openbare orde in het burgerlijk procesrecht: een zwanenzang*, Anvers, Intersentia, 2022.
- EDEL, F., *L'interdiction de la discrimination par la Convention européenne des droits de l'homme*, Dossiers sur les droits de l'homme, n° 22, Strasbourg, Ed. du Conseil de l'Europe, 2010.
- FUNCK (COORD.), J.-F., *Dire le droit et être compris: comment rendre le langage judiciaire plus accessible guide pour la rédaction des actes judiciaires*, Collection de l'Association syndicale des magistrats, Limal, Anthémis, 2017.
- GEENS, K., « Court of the future », 25 octobre 2017, disponible sur <https://www.koengeens.be/fr/policy/court-of-the-future>.
- GEORGES, F. et DE LEVAL, G., *Institutions judiciaires*, Tome 1, Droit judiciaire, Bruxelles, Larcier, 2024.
- GILLIAUX, P., *Droit(s) européen(s) à un procès équitable*, Bruxelles, Bruylant, 2012.
- GUINCHARD S., VARINARD, A., JOBERT, S., VERNY, E. et DEBARD, T., *Institutions juridictionnelles*, 17e éd., Précis, Paris, Lefebvre Dalloz, 2024.
- GUINCHARD, S. (dir.), *Droit et pratique de la procédure civile*, Dalloz Action, Paris, Dalloz, 13 janvier 2021.
- HACHEZ, I., *Le principe de standstill dans le droit des droits fondamentaux : une irréversibilité relative*, Bruxelles, Bruylant, 2008.
- HENIN, C., « Expliquer et justifier les systèmes de décisions algorithmiques », 2021, France, Université de Lyon, disponible sur <https://theses.hal.science/tel-03551798>.
- HENKES, A., *Juges, procureurs, ordre judiciaire, quo vadimus ? De la séparation des pouvoirs, des sphères juridictionnelles, du juge « politique/manager » et de l'autonomie de gestion*, Mercuriales, Cour de cassation de Belgique, 2023, pp. 1-156, disponible sur <https://www.cass.be/fr/mercuriales>.
- HENROTTE, J.-F., *Phénix et la procédure électronique*, Commission Université-Palais (CUP), n° 85, Bruxelles, Larcier, 2006.

- HENRY, F., *Les procédures de récusation et de dessaisissement*, JLMB Opus, n° 6, Bruxelles, Larcier, 2009.
- HOC, A., *De l'appel-nullité au recours restauré*, 2019, Bruxelles, Larcier, 2019.
- HUBIN, J.-B., JACQUEMIN, H. et MICHAUX, B. (éds.), *Le juge et l'algorithme: juges augmentés ou justice diminuée ?*, Collection du CRIDS - Faculté de droit de l'UNamur, n° 46, Bruxelles, Larcier, 2019.
- HUTTNER, L., *La décision de l'algorithme*, 235, Nouvelle bibliothèque de thèses, Paris, Dalloz, 2024.
- JACOB, R., *La grâce des juges. L'institution judiciaire et le sacré en Occident*, Paris, PUF, 2014.
- JESTAZ, P. et JAMIN, C., *La doctrine*, Méthodes du droit, Paris, Dalloz, 2004.
- JEULAND, E. et VEYRE, L., *Institutions juridictionnelles: vers un principe de coordination en matière d'administration de la justice*, Thémis, Paris, PUF, 2021.
- KAHNEMAN, D., SLOVIC, P. et TVERSKY, A. (éds.), *Judgment under Uncertainty: Heuristics and Biases*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982, disponible sur <https://www.cambridge.org/>.
- KANEVSKAIA, O., *The Law and Practice of Global ICT Standardization*, 1^{re} éd., Cambridge international trade and economic law, Cambridge, University Press, 2023.
- KEBIR, M., *Le libre arbitre du juge*, Bibliothèque de la justice, Paris, Dalloz, 2019.
- KUTY, F., *Justice pénale et procès équitable: essai de systématisation*, Droit pénal, Bruxelles, Larcier, 2023.
- LACHAPPELLE, A. et JACQUEMIN, H. (dirs.), *Numérique et développement durable : obstacles et opportunités pour le droit*, 2023, Collection du Crids, n° 42, Bruxelles, Larcier, 31 mai 2023.
- LEJEUNE, Y., *Droit constitutionnel belge: fondements et institutions*, Précis de la Faculté de droit et de criminologie de l'Université catholique de Louvain, Bruxelles, Éditions Larcier, 2021.
- LELEU, Y.-H., *Droit des personnes et des familles*, Collection de la Faculté de droit de l'Université de Liège, Bruxelles, Larcier, 2020.
- MAES, B., *De motiveringsverplichting van de rechter*, Antwerpen, Kluwer Rechtswetenschappen, 1990.
- MASSON, A. et BOUTHINON-DUMAS, H. (dirs.), *L'innovation juridique et judiciaire : méthodologie et perspectives*, Droit, Management et Stratégies, Bruxelles, Larcier, 2019.
- MAXWELL, W., « Le contrôle humain des systèmes algorithmiques - un regard critique sur "l'humain dans la boucle" », *Droit. Université Paris 1 Panthéon- Sorbonne*, 2022, disponible sur <https://hal.science/>.
- MENECEUR, Y., *L'intelligence artificielle en procès : plaidoyer pour une réglementation internationale et européenne*, Macro droit - Micro droit, Bruxelles, Bruylant, 2020.
- METIKOS, L. et VAN DOMSELAAR, I., « Procedural Justice and Judicial AI; Substantiating Explainability Rights with the Values of Contestation », 2025, disponible sur <https://papers.ssrn.com/abstract=5242905>.

- MOREAU, P., *L'homologation judiciaire des conventions*, Bruxelles, Larcier, 2007.
- MOTULSKY, H., *Principes d'une réalisation méthodique du droit privé: la théorie des éléments générateurs des droits subjectifs*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1948.
- MOUGENOT, D., « L'administration de la preuve et les mesures d'instruction », in H. BOULARBAH et F. GEORGES (dirs.), *Actualités en droit judiciaire*, Commission Université Palais (CUP), n° 145, Bruxelles, Larcier, 2013, pp. 303-345.
- MOUGENOT, D., « L'office du juge dans la mise en état en droit belge », in C. CHAINAIS, B. HESS, A. SALETTI et J.F. VAN DROOGHENBROECK (dirs.), *L'office du juge : études de droit comparé*, Bruxelles, Bruylant, 2018, pp. 161-184.
- MOUGENOT, D., « La procédure électronique en matière civile : du télécopieur à l'intelligence artificielle », in J. DE CODT, B. DECONINCK, A. HENKES, D. THIJS et J.-F. VAN DROOGHENBROECK (dirs.), *Le Code judiciaire a 50 ans : et après ?*, Bruxelles, Larcier, 2018, pp. 625-660.
- MOUGENOT, D., « La procédure électronique », in G. DE LEVAL (dir.), *Droit judiciaire*, Tome 2, Volume 3, Collection de la Faculté de droit de l'Université de Liège, Bruxelles, Larcier, 2021, pp. 367-411.
- MOUGENOT, D., « La responsabilité extracontractuelle de l'État du fait des juges, vue de l'intérieur », in D. RENDERS (COORD.) (éd.), *La responsabilité des pouvoirs publics*, 2016, 1^{re} éd., Bruxelles, Bruylant, 2016, pp. 309-328.
- MOUGENOT, D., « Le juge (trop?) bavard », in J.-F. VAN DROOGHENBROECK et P. CORNIL (dirs.), *L'audience*, Le Pli Juridique, Limal, Anthémis, 2023, pp. 155-170.
- MOUGENOT, D., « Le principe de proportionnalité en droit judiciaire », in S. MENETREY (dir.), *Actualités de droit judiciaire*, 2023, 1^{re} éd., Bruxelles, Larcier, 13 février 2023, pp. 15-55.
- MOUGENOT, D., *Principes de droit judiciaire privé*, Tiré à part du répertoire notarial, Bruxelles, Larcier, 2020.
- NAVEL, L., *L'argument de continuité jurisprudentielle dans la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne*, Droit de l'Union européenne. Thèses, n° 72, Bruxelles, Bruylant, 2021.
- NICOLAS-GRECIANO, M. (dir.), *Secret du délibéré et opinions dissidentes: actes du colloque, Clermont-Ferrand, 12 avril 2019*, Colloques & essais, n° 106, Bayonne, Institut francophone pour la justice et la démocratie, 2020.
- PORTALIS, J.-E.-M., *Discours préliminaire du premier projet de Code civil*, Classiques des sciences sociales, Bordeaux, Éditions Confluences (réédition électronique : édition originale 1801), 2004, disponible sur <https://classiques.uqam.ca/>.
- PARMENTIER, C., *Comprendre la technique de cassation*, 2e éd., JLMB Opus, n° 8, Bruxelles, Larcier, 2018.
- PERROT, R., BEIGNIER, B. et MINIATO, L., *Institutions juridictionnelles*, Précis Domat, Paris-La Défense, LGDJ, 2022.
- PLISSONNIER, M., *Concentration et procès civil*, Thèses - Bibliothèque de droit privé, n° 641, Paris-La Défense, LGDJ, 2024.

- POULLET, Y., *Le RGPD face aux défis de l'intelligence artificielle*, 1e éd., Bruxelles, Larcier, 2020.
- PUIGELIER, C., *Dictionnaire juridique*, 2023, 4^e éd., Bruxelles, Bruylant, 25 janvier 2023.
- REILING, D., *Technology for Justice. How Information Technology can support Judicial Reform*, Leiden, Leiden University Press, 2010.
- RORIVE, I., *Le revirement de jurisprudence: étude de droit anglais et de droit belge*, Collection de la faculté de droit Université libre de Bruxelles, Bruxelles, Bruylant, 2003.
- RUSSEL, S.J. et NORVIG, P., *Artificial intelligence - a modern approach*, 4e éd., Pearson Series in artificial intelligence, Hoboken, Pearson Education, 2021.
- SUSSKIND, R., *Online courts and the future of justice*, Oxford, Oxford University Press, 2019.
- SUSSKIND, R., *Tomorrow's lawyers: an introduction to your future*, 3^e éd., Oxford, Oxford University Press, 2023.
- VAN DROOGHENBROECK, J.-F., *Cassation et juridiction: iura dicit curia*, Bibliothèque de la Faculté de Droit de l'Université Catholique de Louvain, n° 40, Bruxelles, 2004.
- VAN MEERBEECK, J., *L'accès à la justice*, Commission Université-Palais (CUP), n° 173, Liège, Anthemis, 2017.
- VAN DROOGHENBROECK, J.-F. et HOC, A., *Droit judiciaire*, 2024, 1^{re} éd., Bruxelles, Larcier-Intersentia, 2024.
- VAN DROOGHENBROECK, J.-F., « Faire l'économie de la contradiction ? », in P. MARTENS (dir.), *Les droits de la défense*, 2013, 1^{re} éd., Commission Université-Palais (CUP), n° 146, Bruxelles, Larcier, 9 décembre 2013, pp. 10-16.
- VERWILGHEN, M. et VAN KERREBROECK, N., *Harmonisation des statuts ouvriers-employés: état des lieux après la loi sur le statut unique*, Bruxelles, Larcier, 2014.
- VIAUT, L., *Rénover la fonction de juger: les transformations de la justice saisies par l'histoire*, Essais, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2020.
- WILLEMS, J.-J. (dir.), *Droit civil et judiciaire*, tome 1, Les codes Larcier, Bruxelles, Larcier, 2018.

II. Articles de revue

- « Criminal Law — Sentencing Guidelines — Wisconsin Supreme Court Requires Warning Before Use of Algorithmic Risk Assessments in Sentencing. — “State v. Loomis”, 881 N.W.2d 749 (Wis. 2016) », *Harvard Law Review*, 2017, vol. 130, n° 5, pp. 1530-1537.
- « Veille - certification des services en ligne de conciliation, de médiation et d'arbitrage », *Procédures*, 2019, n° 12, pp. 3-4.
- ADJAOUT-PONSARD, M., « Biais cognitifs et comportement judiciaire », *Les Cahiers de la Justice*, septembre 2021, vol. 3, n° 3, pp. 485-501.
- ADRIAENS, E. et VERBEKE, A.L., « De nieuwe wettelijke waarderingsmethode voor de gerechtelijke omzetting van vruchtgebruik in een som geld », *R.W.*, 2015 2014, n° 38, pp. 1483-1497.

- ALETRAS, N., TSARAPATSANIS, D., PREOTIUC-PIETRO, D. et LAMPOS, V., « Predicting judicial decisions of the European Court of Human Rights: a Natural Language Processing perspective », *PeerJ Computer Science*, octobre 2016, vol. 2, pp. 1-19.
- ALLEMEERSCH, B., « Pleidooi voor de invoering van een comparitie na antwoord in de burgerlijke rechtspleging », *R.W.*, 2015, n° 41, p. 1602.
- AMRANI-MEKKI, S., « Chantier de l’amiable : concevoir avant de construire », *J.C.P. G.*, actes du colloque du 6 février 2018 (C. Chainais et X. Lagarde [coord.]), 2018, supp. n° 13, p. 63 et s.
- AMRANI-MEKKI, S., « Efficacité et nouvelles technologies », *Procédures*, avril 2010, n° 4.
- AMRANI-MEKKI, S., « L’obsolescence programmée du juge ? Propos introductifs », *J.C.P. G.*, décembre 2018, pp. 6-15.
- AMRANI-MEKKI, S., « L’obsolescence programmée du juge ? Propos introductifs », *J.C.P. G.*, décembre 2018, pp. 6-15.
- AMRANI-MEKKI, S., « Notes sur l’indépendance des juges à l’épreuve des technologies de l’information et de la communication », *I.J.P.L.*, 2012, vol. 2012, n° 2, pp. 374-385.
- AMRANI-MEKKI, S., « Nouvelles réformes de procédure civile - Vous avez dit simplification ? », *J.C.P. G.*, janvier 2020, n° 20, pp. 117-129.
- ANTUNES, T., « Artificial Intelligence as an undue influence in criminal trials: Issuing the use of algorithms under the principle of independence of judges in Europe. », 2022, disponible sur <https://orbilu.uni.lu/handle/10993/52423>.
- AST, F. et DEFFAINS, B., « When Online Dispute Resolution Meets Blockchain: The Birth of Decentralized », *Stanford Journal of Blockchain Law & Policy*, 2021-2020, v. 4, n° 2, pp. 1-21.
- BARDOUT, J.-C., « Le juge et les comptes tout faits de M. Barrême », *J.C.P.-G.*, 2011, n° 48, pp. 2365-2373.
- BAUDOIN, S. et HUBIN, J.-B., « Quel modèle pour l’informatisation de la Justice ? », *R.D.J.P.*, 2020, vol. 2020, n° 2, pp. 42-50.
- BEAUDOUIN, V. et MAXWELL, W., « La prédiction du risque en justice pénale aux états-unis : l’affaire propublica-compas:L’éthique de l’IA en action », *Réseaux*, 2023, v. 240, n° 4, pp. 71-109.
- BECKER, M., « La conciliation, le renvoi en médiation par le juge et les CRA : une autre facette du métier de juge », *J.T.T.*, 2024, n° 24, pp. 433-443.
- BEERNAERT, M.-A. et VAN DROOGHENBROECK, J.-F., « Le dialogue entre le conseiller-rapporteur et l’avocat général près la Cour de cassation à l’épreuve du revirement opéré par l’arrêt Manzano Diaz c. Belgique », *J.T.*, 2021, n° 40, pp. 857-863.
- BEHRENDT, C. et JOUSTEN, A., « La révision de l’article 149 de la Constitution : la publicité des décisions judiciaires à l’ère du numérique », *J.T.*, 2020, n° 1, pp. 2-8.
- BENYEKHLIF, K. et ZHU, J., « At the Intersection of ODR and Artificial Intelligence: Traditional Justice at the Crossroads Special Issue: Algorithmic Law », *Lex Electronica*, 2020, vol. 25, n° 3, pp. 34-70.

- BENZIDI, S., « L'arrêt de la Cour de cassation du 8 mars 2024 ou la confirmation du principe de relativité de l'autorité de la chose jugée », obs. sous cet arrêt, *R.D.C.*, 2024, n° 10, pp. 1348-1365.
- BERNABE, B., « L'obsolescence programmée du juge ? Propos liminaires sur l'irruption de la justice amiable dans la justice judiciaire », *J.C.P. G.*, décembre 2018, pp. 16-19.
- BILLIET, A., « Rechtsprekende onafhankelijkheid: ook een uitdaging voor uw verbond », *J.J.P.*, 2016, pp. 507-517.
- BLERY, C. et TBOUL, J.-P., « Instruction des affaires devant le tribunal de commerce », *J.C.P.-G.*, 2013, n° 4, pp. 110-113.
- BLOCH, L., « DataJust : ni fleurs, ni couronnes », *Responsabilité civile et assurances*, mars 2022, n° 3, pp. 1-2.
- BLOCKX, F., « Het geheim van het beraad, het beroepsgeheim van de magistraat en het delen van informatie die onder het beroepsgeheim valt », obs. sous Cass., 13 mars 2012, *R.W.*, 2013 2012, n° 32, pp. 1257-1263.
- BOLARD, V. et PERROT, G., « La vocation pratique du droit processuel », *Revue des procédures*, 2020, n° 1, pp. 1-3.
- BORDERE, C., « La justice prédictive. Analyse critique et comparée d'un rejet doctrinal », *Rev. dr. intern. comp.*, 2021, vol. 73, n° 1, pp. 7-25.
- BORDERE, C., « Les algorithmes rêvent-ils d'un droit factuelisé ? La doctrine universitaire face à l'effet factuelisant de la justice algorithmique », *R.R.J. - Les faits et le droit*, 2022, vol. 3, n° 36, pp. 1489-1506.
- BOUHON, F. et LACROIX, M., « L'(ir)responsabilité du pouvoir judiciaire : fondement et mise à l'épreuve de l'immunité judiciaire en droits québécois et belge », *Rev. dr. intern. comp.*, 2017, n° 3, pp. 385-486.
- BOURDOISEAU, J., « Le secret de la délibération », *Procédures*, 2011, n° 3, pp. 28-34.
- BURGELIN, J.-F., « Les petits et grands secrets du délibéré », *D.*, 2001, n° 34, pp. 2755-2757.
- BURNIAUX, J.-C., « La médiée, le remplacement du médiateur, la réalisation des biens, le juge et la dignité humaine », obs. sous C. trav. Liège, 14 mars 2017, *J.L.M.B.*, 2017, n° 24, pp. 1154-1157.
- BYSTRANOWSKI, P. et JANIK, B., « Debiasing Numerical Verdicts and Judicial Discretion: Reflections on Mitigating the Anchoring Effect in Judicial Decision-Making », in M. PROCHNICKI et P. BYSTRANOWSKI, (éds.), *Judicial Decision-Making: Integrating Empirical and Theoretical Perspectives, Economic Analysis of Law in European Legal Scholarship Series*, n° 14, Cham, Springer, 2022, pp. 79-107.
- BYSTRANOWSKI, P., JANIK, B., PROCHNICKI, M. et SKORSKA, P. « Anchoring effect in legal decision-making: A meta-analysis », *Law and Human Behavior*, 2021, vol. 45, n° 1, pp. 1-23.
- C.-S. PINAT et J. NATHAN, « Justice en situation - Recherche de la performance et administration de la justice », *Les Cahiers de la Justice*, 2022, n° 1, p. 191-207.
- CADIET, L., « Le minutier électronique civil : une étape de plus vers la procédure civile numérique », *Procédures*, 2024, n° 5, pp. 1-2.

- CADIET, L., « Le procès civil à l'épreuve des nouvelles technologies (rapport de synthèse) », *Procédures*, 2010, n° 4.
- CANIVET, G., « Activisme judiciaire et prudence interprétative », in *La création du droit par le juge*, *Archives de philosophie du droit*, n° 50, Paris, Dalloz, 2007, pp. 7-29.
- CANIVET, G., « Economie de la justice et procès équitable », *J.C.P. G.*, 2001, n° 46, n° 361.
- CASTETS-RENARD, C., « Le règlement européen sur l'intelligence artificielle (AI Act) : quel équilibre entre gestion des risques et protection des droits fondamentaux ? », *J.D.E.*, 2024, n° 7, pp. 318-330.
- CAYROL, N., « L'expertise de droit », in *Mélanges en l'honneur du Professeur Loïc Cadiet*, Paris, LexisNexis, 2023, pp. 249-264.
- CAYROL, N., « La notion de délibération », *Procédures*, 2011, n° 3, p. 10 et s.
- CHEVALIER, D., « La conciliation préalable de droit commun : un « Marc » à part entière ? », *J.T.*, 2019, n° 11, pp. 222-226.
- CHEVALIER, J., « Les nouveaux développements de l'État plateforme », *J.C.P. G.*, 2020, n° 19, pp. 927-933.
- CHEVALLIER, J., « Doctrine juridique et science juridique », *Droit et Société*, 2002, pp. 103-119.
- CHEVALLIER, J., « Remarques sur l'utilisation par le juge de ses connaissances personnelles », *R.T.D. civ.*, 1962, n°5, pp. 5-19.
- CHOI, J.H. et SCHWARCZ, D., « AI Assistance in Legal Analysis: An Empirical Study », *Journal of Legal Education-*, 2024, n° 73, pp. 1-46.
- CHOLET, D., « La justice prédictive et les principes fondamentaux du procès civil », *Archives de philosophie du droit*, 2018, vol. 60, n° 1, pp. 223-236.
- CLAESSENS, E. et MORTELMANS, D., « Op weg naar een Belgische uniforme berekening van onderhoudsbijdragen. Een sociologische kijk », *T. fam.*, 2019, n° 10, pp. 279-288.
- CLAEYS, T., ENGELS, C., QUINTYN, I. et DEJONGHE, D., « La Formule Claeys dans la tourmente – Plaidoyer pour un nouveau droit du licenciement », *J.T.T.*, 2012, n° 24, pp. 369-378.
- CLOSE, F., « L'« amicus curiae » et la loyauté de la procédure en cassation », *J.L.M.B.*, 2021, n° 38, pp. 1719-1732.
- CLOSSET-MARCHAL, G., « Considérations sur la nature et le régime des décisions de justice », obs. sous Cass 24 janvier 2013, *R.C.J.P.*, 2014, n° 2, pp. 258-287.
- CLOSSET-MARCHAL, G., « La récusation en droit belge », *R.G.D.C.*, 2003, n° 8, pp. 605-610.
- COMMARET, D.N., « Une juste distance ou réflexions sur l'impartialité du magistrat », *D.*, 1998, p. 262 et s.
- COMOGLIO, P., « Wikipédia et informations en ligne: vers une nouvelle forme de notoriété des faits ? », *I.J.P.L.*, 2020, n° 1, pp. 4-20.
- CROZE, H., « La factualisation du droit », *J.C.P. G.*, 2017, n° 5, pp. 174-175.
- CROZE, H., « La panacée de la communication électronique », *Procédures*, avril 2020, n° 4, p. 1.

- CUOMO, S., « L'intégration des nouvelles technologies dans le monde de la justice et dans la pratique juridique: une bénédiction ou une malédiction? », *Obs. Bxl.*, 2023, n° 3, pp. 24-29.
- DAMIER, P., « Les progrès en neurosciences : quel impact sur le fonctionnement de la justice dans les années à venir », *R.P.P.I.*, 2022, n° 2, pp. 10-13.
- DANDOY, N., « Critères de calcul des pensions alimentaires : tentatives de précision de la part de la cour de cassation », note sous Cass., 16 avril 2004, 26 avril 2004 et 9 septembre 2004, *Rev. trim. dr. fam.*, 2004, n° 4, pp. 1033-1045.
- DANZIGER, S., LEVAV, J. et AVNAIM-PESSE, L., « « Qu'a mangé le juge à son petit-déjeuner ? » De l'impact des conditions de travail sur la décision de justice », *Les Cahiers de la Justice*, 2015, n° 4, pp. 579-587.
- DE COOMAN, J., « (Il)légalité de la prise de décision automatisée après SCHUFA (C-634/21 et à la lumière du Règlement EU sur l'intelligence artificielle (AI Act) : un pas en avant, deux pas en arrière ? », *R.D.T.I.*, 2024, n° 2, pp. 5-65.
- DE COOMAN, J., « Outsmarting Pac-Man with Artificial Intelligence, or Why AI-Driven Cartel Screening Is Not a Silver Bullet », *Jour. eur. compet. law. pract.*, 2023, vol. 14, n° 4, pp. 186-202.
- DE LOPHEM, E. et VANDERSCHUREN, J., « Le point sur... le système DPA-Deposit », *J.T.*, 2022, n° 34, pp. 649-653.
- DE MULDER, W., VALCKE, P., VANDERSTICHELE, G. et BEACK, J., « Are judges more transparent than black boxes? A scheme to improve judicial decision-making by establishing a relationship with mathematical function maximization », *Law & Contemp. Probs.*, 2021, vol. 84, n° 3, pp. 47-67.
- DE SALVIA, M., « Le principe du « procès équitable » dans le cadre du contentieux civil », *Cahiers du GRIDAUH*, 2005, n° 3, pp. 9-21.
- DE BOE, C., « Qu'est-ce qu'un moyen auquel le juge doit répondre ? », *Les Pages*, 2023, n° 158, p. 1.
- DE CARBONNIERES, L., « Le doute et le magistrat. Réflexions historiques sur la quête impossible d'une preuve infaillible », *Les Cahiers de la Justice*, décembre 2020, vol. 4, n° 4, pp. 673-687.
- DE LEVAL, G. et VAN COMPERNOLLE, J., « Le cinquantième anniversaire du Code judiciaire et sa destinée », *J.T.*, 2017, vol. 31, pp. 614-620.
- DE LEVAL, G., « Dernière leçon du professeur Georges de Leval, donnée le 15 décembre 2011 - La chaîne et le maillon », *Rev. dr. ULG*, 2012, vol. 2012, n° 1, pp. 173-191.
- DE LEVAL, G., « Dernière leçon du professeur Georges de Leval, donnée le 15 décembre 2011 - La chaîne et le maillon », *Rev. dr. ULG*, 2012, vol. 2012, n° 1, pp. 173-191.
- DE LEVAL, G., « Le citoyen et la justice civile. Un délicat équilibre entre efficacité et qualité », *Rev. dr. ULB.*, février 2006, vol. 34, pp. 5-205.
- DE LEVAL, G., « Suggestions de réponse aux questions - Colloque de l'Union Professionnelle de la Magistrature (UPM) « La Justice en questions », *Ius & Actores*, 2010, n° 3, pp. 101-117.
- DE LEVAL, G., « Un arrêt fondamental et attendu », *J.L.M.B.*, 2005, n° 20, pp. 860-861.

- DE LEVAL, G., « Une décision qui n'a ni examiné ni jugé la demande n'est pas revêtue de l'autorité de chose jugée », obs. sous Cass., 1er décembre 2017, *Rev. not. belge*, 2018, n° 4, pp. 373-374.
- DE LEVAL, G., VAN COMPERNOLLE, J. et GEORGES, F., « La loi du 19 octobre 2015 modifiant le droit de la procédure civile et portant des dispositions diverses en matière de justice », *J.T.*, 2015, vol. 2015, n° 38, pp. 785-806.
- DE LOPHEM, E., « L'audience de plaidoiries, pour quoi faire ? », *Pli juridique*, avril 2023, n° 63, pp. 5-22.
- DEGRAVE, É., « Justice sociale et services publics numériques : pour le droit fondamental d'utiliser – ou non – internet », *R.B.D.C.*, 2023, n° 3, pp. 211-244.
- DEJOLLIER A. et INGHELS B., « Conciliation judiciaire et généralisation des chambres de règlement à l'amiable : une utopie devenue réalité ! », *J.T.*, 2024, n° 9, pp. 141-154.
- DELFOSSÉ, G. et LAUNE, F., « Le point sur ... Les droits de mise au rôle, le droit de condamnation et les modes alternatifs de règlement des conflits (MARC) », *J.T.*, 2023, n° 34, pp. 591-597.
- DEUMIER, P., « Et pour quelques signes de plus : mentionner les précédents », *RTD Civ.*, 2016, pp. 60-67.
- DEUMIER, P., « Existe-t-il une doctrine positive ? », *R.T.D. civ.*, 2006, n° 1, p. 63.
- DEUMIER, P., « La justice prédictive et les sources du droit : la jurisprudence du fond », *Archives de philosophie du droit*, 2018, vol. 60, n° 1, pp. 49-66.
- DIXON, H.B., GODDARD, A.H., GOSSMAN, M.R., RODRIGUEZ, X., SCHLEGEL, S.U. et THUMMA, S.A., « Navigating AI in the Judiciary: New Guidelines for Judges and Their Chambers », *The Sedona Conference Journal*, 2025, vol. 26, pp. 1-7.
- DONY, M. et JAUMOTTE, J., « L'indépendance des juges dans la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme », *A.P.T.*, 2023, n° 3, pp. 442-524.
- DORCHIES, O., « Pratique contractuelle. Les méthodes agiles dans les contrats informatiques. », *Communication- Commerce électronique*, octobre 2020, n° 10.
- DUBUISSON, B., « L'erreur du juge est-elle fatale ? Libres propos », *R.D.C.-T.B.H.*, 2013, n° 10, pp. 1128-1141.
- DUELZ, A., « Hobin, un nouveau logiciel de calcul des contributions alimentaires entre parents séparés qui pose questions », *Rev. trim. dr. fam.*, 2021, vol. 2020, n° 4, pp. 857-862.
- DUINSLAEGER, P., « Le droit à l'égalité des armes », *J.T.*, 2015, n° 26, pp. 561-570.
- DUKACH, D., « What Does the Tech Industry Value? », *Harvard Business Review*, 9 mai 2023, disponible sur <https://hbr.org/2023/05/what-does-the-tech-industry-value>.
- DUMONT, D. et HACHEZ, I., « Le principe de *standstill* redéfini par la cour constitutionnelle : la confirmation logique et bienvenue de l'exigence d'un test de proportionnalité », *J.T.*, 2024, n° 1, pp. 2-15.

- EL IMAYEM, N., « Élaboration d'une méthode économiquement fondée de calcul de la contribution alimentaire entre parents séparés », *Rev. trim. dr. fam.*, 2021, n° 1, pp. 11-41.
- ENGLEBERT, J., « Le secret du délibéré : rappel de quelques principes à l'usage des délibérants », *D.A.O.R.*, 2009, n° 3, pp. 276-285.
- FERRAND, F., « Faut-il s'adapter ? De l'avenir du procès civil : reddition ou résistance ? », *I.J.P.L.*, octobre 2019, vol. 2019, n° 2, pp. 253-280.
- FERRAND, F., « L'influence de la procédure civile allemande sur la doctrine de Henri Motulsky », *Procédures*, 2012, n° 3, pp. 36-47.
- FERRIE, S.-M., « Les algorithmes à l'épreuve du droit au procès équitable », *J.C.P. G.*, mars 2018, vol. 2018, n° 11, pp. 498-505.
- FRANEAU, J.-L., « Une méthode logique et transparente pour déterminer la part contributive équitable des parents dans les frais d'entretien et d'éducation de leurs enfants », *Divorce*, 1995, pp. 131-140.
- FRICERO, N., « Le droit à une procédure civile contradictoire dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme », *Rev. trim. D. H.*, 2016, n° 106, pp. 381-393.
- FRICERO, N., « Réforme magique ou magie de la réforme », *Procédures*, 2024, n° 10, pp. 3-5.
- FRICERO, N., « Algorithme, justiciable, juge et avocat : entre perspectives optimistes et menaces inquiétantes », *Procédures*, février 2018, n° 2, alerte 2.
- FRICERO, N., « Délibération des juges: entre secret et transparence », *Les Cahiers de la Justice*, 2014, n° 3, pp. 413-421.
- FRISON-ROCHE, M.-A., « L'impartialité du juge », *Recueil Dalloz*, 1999, p. 53 et s.
- FUNCK, J.-F., « Juger et être compris : un enjeu démocratique », *J.T.*, 2013, n° 38, pp. 748-751.
- FUNCK, J.-F., « La discipline judiciaire - Examen de jurisprudence 2014-2018 », *J.T.*, 2018, n° 35, pp. 785-796.
- GARCIA, V., « Pour une orientation proactive et numérique du litige en procédure civile », *J.C.P. G.*, 2023, n° 1, pp. 64-69.
- GASCON INCHAUSTI, F., « Challenges for orality in times of remote hearings: efficiency, immediacy and public proceedings », *I.J.P.L.*, 2022, vol. 12, n° 1, pp. 8-28.
- GAUTIER, P.-Y., « Doctrines du passé et de l'avenir », *D.*, 2005, n° 16, p. 1044 et s.
- GAUTIER, P.-Y., « L'influence de la doctrine sur la jurisprudence », *D.*, 2003, n° 42, pp. 2389 et s.
- GAYE-PALETES, M., « Le juge et son estomac: Retour sur un mythe du réalisme juridique américain », *R.R.J. - Les faits et le droit*, 2022, vol. 3, n° 36, pp. 1435-1452.
- GEORGE, F., « Le nouveau droit de la preuve. Quand le huitième wagon devient locomotive ! », *J.T.*, octobre 2019, vol. 2019, n° 32, pp. 637-657.
- GEORGES, F., « La violation suffisamment caractérisée des règles de droit en matière de responsabilité du pouvoir judiciaire : une obscure clarté ? », obs. sous C.C., 21 janvier 2021, n°7/2021, *J.L.M.B.*, 2021, n° 20, pp. 891-894.

GILLARD, E., « La création d'un Registre central pour les décisions de l'ordre judiciaire : un premier pas vers l'open data des décisions de justice ? », *J.T.*, 2025, n° 22, pp. 377-386.

GILLET, A., « L'information du justiciable sur les voies de recours : le législateur intervient », *J.T.*, juin 2023, pp. 93-98.

GILLIAUX, P., « Le droit à un tribunal indépendant et le management dans le procès équitable », *Rev. dr. UL.B.*, 2014, n° 1-2, pp. 83-125.

GOLDSZLAGIER, J., « L'effet d'ancrage ou l'apport de la psychologie cognitive à l'étude de la décision judiciaire », *Les Cahiers de la Justice*, 2015, n° 4, pp. 507-531.

GRIDEL, J.-P., « La motivation aux défis de la modernité : entre le Charybde de l'hermétisme et le Scylla du bavardage », *J.C.P G.*, 2020, n° 5, pp. 242-249.

GUINCHARD, S., « La responsabilité du magistrat », *Gaz. Pal.*, avril 2006, n° 98, p. 2.

GUIOT, F.-V., « Maât au Plateau de Kirchberg: Peser les faits, dire le droit, et ordonner les choses », *Revue de la recherche juridique*, 2022, vol. 36, n° 3, pp. 1561-1579.

HACHEZ, I., « La Cour d'arbitrage et l'article 23 de la Constitution: "Cachez ce standstill que je ne saurais voir!" », note sous C.A., 15 septembre 2004, n° 150/2004, *Amén.*, 2005, pp. 132-140.

HACHEZ, I., « Lorsque Cour d'arbitrage et standstill se rencontrent.. », *J.T.*, 2007, n° 8, pp. 150-153.

HACHEZ, I., « La consécration constitutionnelle du droit à l'inclusion des personnes en situation de handicap (article 22ter). De la duplication du cadre juridique au dessin de politiques publiques », *J.T.*, 2022, n° 2, pp. 17-24.

HENIN, C. et LE METAYER, D., « A framework to contest and justify algorithmic decisions », *AI and Ethics*, novembre 2021, vol. 1, n° 4, pp. 463-476.

HENIN, C. et LE METAYER, D., « Beyond explainability: justifiability and contestability of algorithmic decision systems », *AI & SOCIETY*, décembre 2022, vol. 37, n° 4, pp. 1397-1410.

HENRY, F., « Sentiments subjectivement ressentis ou soupçons objectivement justifiés : quid du rapport d'audience ? », obs. sous Cass., 16 décembre 2010, *J.L.M.B.*, 2011, n° 3, pp. 127-129.

HOBIN, R., « Onderhoudsbijdragen voor kinderen – een rekenkundige benadering voor rechtspractici », *T. Fam.*, 2019, n° 10, pp. 266-278.

HOBIN, R., DEDRIE, L. et WELLEKENS, K., « De rekentool onderhoudsbijdragen geactualiseerd, met beknopte handleiding », *T. Fam.*, 2025, n° 5, pp. 148-173.

HOC, A., « Conclusions sur réouvertures des débats et obligation de motivation du juge », obs. sous Cass., 13 juin 2024, *R.D.C.*, 2024, n° 10, pp. 1388-1389.

HOC, A., « Principe de la contradiction, obligation de motivation et appel-nullité », *J.T.*, 2014, n° 32, pp. 613-617.

HO-DAC, M., « La normalisation, clé de voûte de la réglementation européenne de l'intelligence artificielle (AI Act) », *Dalloz IP/IT*, 2023, p. 228 et s.

HUBIN, J.-B., « La dématérialisation de la procédure judiciaire civile. Intégrer des garanties pour ne pas décevoir les attentes », *R.D.J.P.*, 2017, n° 2, pp. 51-66.

- HYDE, A., « Avocat et intelligence artificielle : quelles obligations , quelles responsabilités ? », *D.*, 2019, pp. 2107 et s.
- JACQUEMIN, H. et POULLET, Y., « Blockchain : une révolution pour le droit ? », *J.T.*, 2018, n° 36, pp. 801-819.
- JAMIN, C., AMRANI-MEKKI, S. et FREGET, O., « Libres propos sur les dernières réformes relatives à la justice (table ronde) », *Cahiers de droit de l'entreprise*, 2024, n° 1, pp. 8-18.
- JANSSEN, M., WARNIER, M. et DE BRUIJN, H., « The perils and pitfalls of explainable AI: Strategies for explaining algorithmic decision-making », *Government Information Quarterly*, 2022, vol. 39, pp. 1-8.
- JEAN, J.-P., « Primes modulables, qualité et indépendance de la justice judiciaire », *D.*, 2005, p. 2717 et s.
- JEULAND, E., « Justice prédictive : de la factualisation au droit potentiel », *R.P.P.I.*, 2017, n° 2, pp. 15-18.
- JOASSART, M., « Le juge civil et la séparation des pouvoirs - Commentaire des arrêts de la Cour d'appel de Bruxelles du 21 février 2014 et du 12 septembre 2014 », *A.P.T.*, 2016, vol. 4, pp. 429-447.
- KAMINSKI, M.E., « Binary Governance: Lessons from the GDPR's Approach to Algorithmic Accountability », *Southern California Law Review*, 2019, vol. 92, pp. 1529-1616.
- KHERRAZI, S. et ROQUILLY, C., « Profession - L'agilité mise à l'épreuve dans les pratiques juridiques des entreprises », *J.C.P. E.*, s.d., n° 7, pp. 31-37.
- KNOCKAERT, M. et VAN GYSEGHEM, J.-M., « Les données et leur circulation en droit de l'Union européenne (II) - La donnée à caractère personnel et sa réutilisation », *J.T.*, 2024, n° 8, pp. 121-135.
- KUTY, F., « La contribution des cours et tribunaux à l'élaboration du droit pénal », *R.C.J.B.*, 1, 2019, pp. 29-97.
- KUTY, F., « La méconnaissance de l'exigence d'impartialité visée à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme ne peut-elle être invoquée comme cause de récusation ? », obs. sous Cass. 19 novembre 1998, *J.L.M.B.*, 1999, n° 35, pp. 1501--1511.
- KUTY, F., « Le devoir de réserve du magistrat dans ses relations avec la presse », obs. sous Cass., 18 février 2003, *J.T.*, 2005, n° 15, pp. 268-270.
- LARRIEU, J. et BOUCHE, N., « Protections diverses, concurrence déloyales, parasitisme », *Propr. industr.*, 2025, n° 7-8, pp. 50-52.
- LEBEAU, J.-P., « Le chef de corps à l'heure du mandat temporaire : du "pater familias" au "primus inter pares" », *J.T.*, 2001, n° 1, pp. 745-748.
- LECUYER, Y., « Le secret du délibéré, les opinions séparées et la transparence », *Rev. trim. dr. h.*, 2004, n° 57, pp. 197-223.
- LELOUP, M., « Who safeguards the guardians? A subjective right of judges to their independence under Article 6 (1) ECHR », *European constitutional Law Review*, 2021, n° 17, pp. 394-421.

- LEMMENS, P., « L'indépendance du juge national vue depuis Strasbourg », *Rev. trim. D.H.*, 2020, vol. 124, n° 4, pp. 785-816.
- LEROY, G., « Le siège et le parquet à la Cour de cassation : perspectives pour un nouveau dialogue », *J.C.P.-G.*, 2022, n° 27, pp. 1373-1380.
- LEURENT, O., « Propos d'accueil », *J.C.P. G.*, décembre 2018, p. 5.
- LEVY VEHEL, J., « L'office du juge : un éclairage via la modélisation mathématique », *Les Cahiers de la Justice*, 2020, vol. 4, n° 4, pp. 739-748.
- LIU, H.-W., LIN, C.-F. et CHEN, Y.-J., « Beyond State v Loomis: Artificial Intelligence, Government Algorithmization and Accountability », *International Journal of Law and Information Technology*, 2019, vol. 27, n° 2, pp. 122-141.
- LOUIS, S., « Calcul des parts contributives des père et mère au profit de leurs enfants – Analyse bisannuelle de décisions de jurisprudence », *Rev. trim. dr. fam.*, 2021, n° 2, pp. 285-414.
- LOUIS, S., « Calcul des parts contributives des père et mère au profit de leurs enfants – Analyse bisannuelle de décisions de jurisprudence », *Rev. trim. dr. fam.*, 2023, n° 3-4, pp. 545-594.
- MAES, B., « De formele aard van het motiveringsgebrek (art. 149 Grondwet) en de nauwkeurigheid van het cassatiemiddel », obs. sous Cass. 21 septembre 2023, *R.A.B.G.*, 2024, n° 7, pp. 515-518.
- MAES, B., KELLER, S. et BAETENS-SPETSCHINSKY, M., « L'oralité et les écritures dans le procès civil », *J.T.*, 2013, vol. 2013, n° 27, pp. 513-521.
- MAGESH, V., DAHL, M., SUZGUN, M., MANNING, C.D. et HO, D.E., « Hallucination-Free? Assessing the Reliability of Leading AI Legal Research Tools », *Journal of Empirical Legal Studies*, 2025, vol. 22, n°2, pp. 216-242, disponible sur <https://doi.org/10.1111/jels.12413>.
- MAROUN, E., « Illectronisme et illettrisme : la question des compétences minimales pour maîtriser les outils numériques », *Informations sociales*, février 2022, n° 1, pp. 33-37.
- MARTENS, P., « La tyrannie de l'apparence », obs. sous Cour eur. D.H., *Bulut c. Autriche*, 22 février 1996, *R.T.D.H.*, 1996, n° 28, pp. 640-656.
- MARTENS, P., « Solitude du juge et cohérence du droit », obs. sous Cass., 13 mars 2012 et Bruxelles, 21 janvier 2013, *J.T.*, 1, 2013, pp. 805-810.
- MATRAY, C., « Vent de réforme sur le CSJ, les juges suppléants et la déontologie judiciaire », *J.T.*, 2019, n° 36, pp. 742-744.
- MEKKI, M., « If code is law, then code is justice ? Droits et algorithmes », *Gaz. Pal.*, 2017, vol. 24, pp. 10-13.
- MENECEUR, Y., « Les systèmes judiciaires européens à l'épreuve du développement de l'intelligence artificielle », *RPPI*, 2018, n° 2, pp. 11-16
- MERCADAL, B., « La légitimité du juge », *R.I.D.C.*, 2002, vol. 54, n° 2, pp. 277-291.
- MONT, J., « RGDP: faut-il anonymiser la jurisprudence publiée ? », *J.T.*, 2019, n° 6776, pp. 442-449.
- MOREIL, S., « La révolution du marché du droit - quelle protection pour le client ? », *Cahiers de droit de l'entreprise*, 2018, n° 3, pp. 29-33.

- MORVAN, P., « La notion de doctrine », *Dall.*, 2005, n° 35, pp. 2421-2424.
- MOSELMANS, S., « Interprétation ou adaptation de l'obligation de motivation en vue de lutter contre l'arriéré judiciaire », *Rapp. ann. Cass.*, 2008, pp. 212-262.
- MOUGENOT, D., « L'accord procédural, plus si exprès que cela », *Les Pages*, 2025, n° 192, p. 2.
- MOUGENOT, D., « L'office du juge en matière de prescription », note sous Cass., 6 octobre 2011, *R.D.J.P.*, 2012, n° 5, pp. 162-165.
- MOUGENOT, D., « Les connaissances personnelles du juge à l'heure d'internet », *J.T.*, 2023, n° 32, pp. 557-565.
- MOUGENOT, D., « Quelques plumes de phénix... – Réflexions sur l'entrée en vigueur de certaines dispositions des lois sur la procédure électronique », *J.T.*, 2013, vol. 2013, n° 26, pp. 489-496.
- MUGERMAN, Y., NADIV, N. et OFIR, M., « Are Courts Biased? The Anchoring Heuristic and Judicial Decisions in Personal Bankruptcy Proceedings », *SSRN Electronic Journal*, 2020, pp. 1-30.
- MUSSWEILER, T. et STRACK, F., « Numeric Judgments under Uncertainty: The Role of Knowledge in Anchoring », *Journal of Experimental Social Psychology*, septembre 2000, vol. 36, n° 5, pp. 495-518.
- NIHOUL, P., « L'indépendance et l'impartialité du juge », *Ann. dr. Louvain*, décembre 2011, n° 3, pp. 201-264.
- NOËL, L., « Non-recours aux droits et précarisations en Région bruxelloise », *Brussels Studies*, Collection générale, mai 2021, n° 157.
- NYLUND, A., « Oral proceedings during the preparatory stage », *I.J.P.L.*, 2022, vol. 12, n° 1, pp. 57-74.
- OHM, P. et FRANKLE, J., « Desirable Inefficiency », *Florida Law Review*, octobre 2019, vol. 70, n° 4, pp. 777-838.
- PARK, J., « Your Honor, AI », *Harvard International Review*, 3 avril 2020, disponible sur <https://hir.harvard.edu/your-honor-ai/>.
- PARMENTIER, C., « Cour de cassation (1 re chambre), 31/01/2020 », *J.L.M.B.*, 2020, vol. 2020, n° 26, pp. 1210-1212.
- PARMENTIER, C., « Des principes généraux du droit : un faux et un vrai », *J.L.M.B.*, 2020, vol. 2020, n° 26, pp. 1211-1215.
- PARMENTIER, C., « Le devoir de motivation et les conclusions », *Le Pli Juridique*, 2013, n° 26, pp. 3-6.
- PASTOR VILANOVA, P., « La notion du secret du délibéré à la Cour européenne des droits de l'homme », *Rev. trim. D. H.*, 2024, vol. 139, n° 3, pp. 609-622.
- PAYAN, G., « Droits de l'homme et digitalisation de la justice », *J.T.*, 2022, vol. 2022, n° 8, pp. 117-123.

PELLETIER, C., « Les clauses de conciliation et de médiation dans les contrats de consommation. À propos de l'article 6 de la loi n° 2005-67 du 28 janvier 2005 et d'un arrêt de Cass. 1re civ. du 1er février 2005 », *J.C.P. G.*, mars 2005, n° 11.

PERLMAN, A.M., « The Implications of ChatGPT for Legal Services and Society », *Suffolk University Law School Research Paper*, 2022, n° 22-14, disponible sur <https://papers.ssrn.com/abstract=4294197>.

PHILIPPET, M., « Le juge voulu actif, perspective d'un juge du fond », *Revue de la Faculté de Droit de l'Université de Liège*, 2014, n° 3., pp. 435-473.

PRIGNON, B., « Le secret du délibéré », *Ius & actores*, 2011, n° 2, pp. 109-116.

RABINOVICH-EINY, O. et KATSH, E., « Access to Digital Justice: Fair and Efficient Processes for the Modern Age », *Cardozo Journal of Conflict Resolution.*, 2017, vol. 18, n° 637, disponible sur <https://papers.ssrn.com/abstract=3508315>.

RABINOVICH-EINY, O. et KATSH, E., « Blockchain and the Inevitability of Disputes: The Role for Online Dispute Resolution », *Journal of Dispute Resolution*, 2019, vol. 2019, n° 2, pp. 47-76.

RACHLINSKI, J.J. et WISTRICH, A.J., « Judging the Judiciary by the Numbers: Empirical Research on Judges », *Annual Review of Law and Social Science*, 2017, vol. 13, n° 1, pp. 203-229.

RASHID, I. et SIMPSON, S., « The struggle for co-existence: communication policy by private technical standards making and its limits in unlicensed spectrum », *Information, Communication & Society*, mars 2021, vol. 24, n° 4, pp. 576-593.

RENARD, R., « Divorce, coût de l'enfant, pension alimentaire et fiscalité », *J.T.*, 1986, pp. 101-110.

ROBINSON, L., SCHULZ, J., BLANK, G., RAGNEDDA, M., ONO, H., HOGAN, B., MESCH, G. S., COTTEN, S.R., KRETCHMER, S. B., M. HALE, T., DRABOWICZ, T., YAN, P., WELLMAN, B., HARPER, M.-G., QUAN-HAASE, A., DUNN, H. S. , CASILLI, A. A., TUBARO, P., CARVATH, R., CHEN, W., WIEST, J. B., DODEL, M., STERN, M. J., BALL, C., HUANG, K.-T. et KHILNANI, A., « Digital inequalities 2.0: Legacy inequalities in the information age », *First Monday*, 2020.

ROBINSON, L., SCHULZ, J., DUNN, H. S. , CASILLI, A. A., TUBARO, P., CARVATH, R., CHEN, W., WIEST, J. B., DODEL, M., STERN, M. J., BALL, C., HUANG, K.-T., BLANK, G., RAGNEDDA, M., ONO, H., HOGAN, B., MESCH, G. S., COTTEN, S.R., KRETCHMER, S. B., M. HALE, T., DRABOWICZ, T., YAN, P., WELLMAN, B., HARPER, M.-G., QUAN-HAASE, A. et KHILNANI, A., « Digital inequalities 3.0: Emergent inequalities in the information age », *First Monday*, 2020.

ROBINSON, L., SCHULZ, J., KHILNANI, A., ONO, H., COTTEN, S.R., MCCLAIN, N., LEVINE, L., CHEN, W., HUANG, G., CASILLI, A. A., TUBARO, P., DODEL, M., QUAN-HAASE, A., RULU, M.-L., RAGNEDDA, M., AIKAT, D. et TOLENTINO, N., « Digital inequalities in time of pandemic: COVID-19 exposure risk profiles and new forms of vulnerability », *First Monday*, 2020.

ROBINSON, L., SCHULZ, J., RAGNEDDA, M., MCCLAIN, N., HALE, T. M., PAIT, H., STRAUBHAAR, J. D., KHILNANI, A. et TOLENTINO, N., « Global perspectives on digital inequalities and solutions to them », *First Monday*, 2020.

- ROMAINVILLE, C., ROLLAND, G. et HUCQ, A., « L'eau, la terre, l'environnement : trois biens communs en quête de reconnaissance concrète en droit belge », *J.T.*, 2022, n° 33, pp. 607-612.
- ROMAN, D., « Vulnérabilité et droits fondamentaux – Rapport de synthèse », *RDLF*, chron. n° 19, La Réunion, 2019, disponible sur www.revuedlf.com.
- ROTTIER, É., « La justice prédictive et l'acte de juger : quelle prévisibilité pour la justice ? », *Archives de philosophie du droit*, 2018, vol. 60, n° 1, pp. 189-193.
- ROUVIERE, F., « Existe-t-il un concept juridique de fait ? », *Revue de la recherche juridique*, septembre 2022, n° 3, pp. 1397-1413.
- ROUVIERE, F., « La justice prédictive : peut-on réduire le droit en algorithmes ? », *Pouvoirs*, septembre 2021, vol. 178, n° 3, pp. 97-107.
- RULE, C., « Designing a Global Online Dispute Resolution System: Lessons Learned from eBay », *University of St. Thomas Law Journal*, 2017, vol. 13, pp. 354-369.
- SABARD, O., « Autonomie de la délibération », *Procédures*, 2011, n° 3, pp. 22-27.
- SAINT-AUBIN, T., « Une justice numérique pour une justice plus humaine », *J.C.P. G.*, décembre 2018, pp. 56-62.
- SENAEVE, P., « Het ambtshalve toepassen van de methode-Hobin voor het bepalen van de forfaitaire onderhoudsbijdrage voor kinderen », note sous Cass., 5 décembre 2022, *T. Fam.*, 2023, n° 2, pp. 60-66.
- STERCKX, D., « La valorisation légale de l'usufruit viager », *Rev. not. belge*, 2015, pp. 357-367.
- STIRN, B., « L'indépendance du juge dans le cadre européen : évolutions et interrogations partagées », *Rev. trim. D.H.*, 2021, vol. 125, n° 1, pp. 5-13.
- TERZIDOU, K., « The Use of Artificial Intelligence in the Judiciary and its Compliance with the Right to a Fair Trial », *Journal of Judicial Administration*, mars 2022, vol. 31, pp. 154-168.
- TESTU, F.-X., « Présentation générale », in *L'expertise*, actes du colloques d'Angers, Paris, Dalloz, 1994.
- THIRIAR, P., « Databank van vonnissen en arresten – de olifant heeft een doodgeboren muis gebaard », *Juristenkrant*, 2022, p. 11
- THIRIAR, P., « Hocus pocus pats, ik wou dat er geen wrakingsprocedure was », *Juristenkrant*, 2024, n° 490, pp. 12-13.
- TOURNAUX, S., « L'obiter dictum de la Cour de cassation », *R.T.D. civ.*, 2011, n° 1, p. 45 et s.
- TULKENS, F., « Actualités et réflexions sur le droit transitoire jurisprudentiel – Quand le juge maintient les effets de ce qu'il annule », *J.T.*, 2012, n° 36, pp. 737-743.
- TVERSKY, A. et KAHNEMAN, D., « Judgment under Uncertainty: Heuristics and Biases », *Science*, 1974, vol. 185, n° 4157, pp. 1124-1131.
- UYTTENDAELE, M. et WITMEUR, R., « L'impossible doute », obs. sous Cass., 11 décembre 1996, *J.L.M.B.*, 1997, n° 5, pp. 197-201.
- VAN BUNNEN, S., « Le juge doit soulever d'office la prescription », obs. sous Cass., 13 janvier 2023, *J.T.*, 2023, pp. 367-368.

VAN CLEYNENBREUGEL, P. et DEMOULIN, I., « La normalisation européenne après l'arrêt James Elliott Construction du 27 octobre 2016 : la Cour de justice de l'Union européenne a-t-elle élargi ses compétences d'interprétation ? », *Rev. dr. ULg.*, 2017, n° 2, pp. 305-326.

VAN DER HAEGEN, M. et VAN DONINCK, J., « JustJudgment, het centraal register van beslissingen van de rechterlijk orde: een beknopte bespreking en analyse », *R.W.*, 2024 2023, n° 1, pp. 3-17.

VAN LEYNSEELE, P., « La loi du 18 juin 2018 : l'appel à la médiation ou le Waterloo de la médiation volontaire ? », *J.T.*, 2018, n° 39, pp. 877-894.

VAN COMPERNOLLE, J. et DE LEVAL, G., « Pour une conception finaliste et fonctionnelle du formalisme procédural dans le procès civil », *J.T.*, 2012, vol. 2012, n° 24, pp. 509-514.

VAN COMPERNOLLE, J., « La cause de la demande : une clarification décisive », *J.T.*, 2005, n° 35, pp. 661-663.

VAN DROOGHENBROECK, J.-F. et BALOT, F., « L'effet positif de la chose jugée », *J.T.*, 2009, n° 17, pp. 297-300.

VAN DROOGHENBROECK, J.-F. et HOC, A., « Case management, commencement of proceedings and proceedings preparatory to a final hearing », *R.D.J.P.*, 2023, n° 4, pp. 8-11.

VAN DROOGHENBROECK, J.-F., « Chronique de l'office du juge », obs. sous Cass., 13 mars 2013, *J.L.M.B.*, 2013, n° 25, pp. 1307-1320.

VAN DROOGHENBROECK, J.-F., « L'annulation d'office d'un contrat par le juge : volte-face de la Cour de cassation », obs. sous Cass., 10 février 2022, *J.T.*, 2023, n° 26, pp. 439-442.

VAN DROOGHENBROECK, J.-F., « L'objet de la demande est le résultat factuel recherché par son auteur », obs. sous Cass., 9 mars 2018, *R.C.J.B.*, 2020, n° 1, pp. 9-45.

VAN DROOGHENBROECK, J.-F., « Une parfaite définition de l'office du juge », obs. sous Cass., 2 avril 2010, *J.L.M.B.*, 2010, n° 26, pp. 1239-1242.

VAN DROOGHENBROECK, J.-F., « Vers une conception plus pragmatique du contradictoire », *J.T.*, 2007, n° 26, pp. 545-546.

VAN DROOGHENBROECK, S., « Chronique de la jurisprudence belge de la Cour européenne des droits de l'homme – 1er janvier 2023 - 1er janvier 2024 », *J.T.*, 2024, n° 23, pp. 385-392.

VAN DROOGHENBROECK, J.-F., « Pour les droits de défense aussi : iura vigilantibus », *J.T.*, 2008, n° 10, pp. 174-175.

VAN RHEE, C.H., « Case management and co-operation in the model european rules of civil procedure », *J.I.C.L.*, 2022, vol. 9, n° 2, pp. 1-15.

VAN RHEE, C.H., « Case Management in Europe: A Modern Approach to Civil Litigation », *I.J.P.L.*, 2018, vol. 8, n° 1, pp. 65-84.

VANDEN BERGHE, O., VANSEVENANT, J. et DILLEMANS, C., « Openbare databank van vonnissen en arresten – applicatie Jure-Juridat verdwijnt en wordt vervangen door “JUPORTAL”, » *R.D.C.-T.B.H.*, 2021, n° 1, p. 94.

VANDENBUSSCHE, W., VAN DONINCK, J., VAN DROOGHENBROECK, J., HOC, A., MOUGENOT, D., BOULARBAH, H., BENZIDI, S., VANLERBERGHE, B., RUTTEN, S., CLAUS, L., HENDRICKX, A.,

ALLEMEERSCH, B. et MENETREY, S, « Lessen van de ‘ELI-UNIDROIT Model European Rules of Civil Procedure’ voor het Belgische recht – Leçons des ‘ELI-UNIDROIT Règles modèles européennes de procédure Civile’ pour le droit belge », *R.D.J.P.*, 2023, n° 4, pp. 2-40.

VANDERMEERSCH, F., « L’article 2223 de l’ancien Code civil et l’office du juge », note sous Cass., 13 janvier 2023, *R.G.D.C.*, 2023, n° 6, pp. 301-306.

VANDERSTICHELE, G., « Rechtspraak in een datagestuurde informatiemaatschappij », *N.j.W.*, 2017, vol. 2017, n° 368, pp. 618-636.

VASSEUR, R., « Cassatie keurt gebruik van de methode-Hobin inzake kindalimentatie goed », note sous Cass., 5 décembre 2022, *N.j.W.*, 2024, n° 494, pp. 36-37.

VERGES, É. et VIAL, G., « L’intelligence artificielle et les raisonnements des magistrats », *Les Cahiers de la Justice*, 2025, n° 2, pp. 205-221.

VERGES, É., « Intelligence artificielle comme outil de compréhension du phénomène juridictionnel », *J.C.P. G.*, 2025, n° 6, pp. 5-10.

VERGES, É., BAZZOLI, C. et VIAL, G., « La modélisation des décisions de justice à partir des faits », *J.C.P. G.*, 2025, n° 6, pp. 41-50.

VERGES, É., COAVOUX, M., VAUDAUX, O., BAZZOLI, C. et VIAL, G., « Le traitement automatique des langues naturelles comme outil de prédiction des jugements », *J.C.P. G.*, 2025, n° 6, pp. 11-19.

VERGES, ÉTIENNE, « Le juge face à la boîte noire : l’intelligence artificielle au tribunal », *D.*, 2022, n° 38, p. 1920 et s.

VEROUGSTRAETE, I., « Les revirements de la Cour de cassation », obs. sous Cass, 12 juin 2015, *J.T.*, 2016, n° 26, pp. 453-456.

VIAL, G. et BAZZOLI, C., « Comprendre la détermination de la résidence de l’enfant à l’aide des statistiques », *J.C.P. G.*, 2025, n° 6, pp. 29-50.

VIGNEAU, V., « Le passé ne manque pas d’avenir. Libres propos d’un juge sur la justice prédictive », *D.*, 2018, p. 1095.

VIGNEAU, V., « Les sources du droit des affaires : la jurisprudence », *J.C.P. E.*, 2024, n° 23.

WERY, P., « La théorie générale du contrat », in *Rép. not.*, T.IV. Les obligations, Livre 1/1, Bruxelles, Larcier, 2020.

YE, W., ZHENG, G., CAO, X., MA, Y. et ZHANG, A., « Spurious Correlations in Machine Learning: A Survey », 16 mai 2024, disponible sur <http://arxiv.org>.

ZENATI-CASTAING, F., « La motivation des décisions de justice et les sources du droit », *D.*, 2007, pp. 1553-1560.

ZENATI-CASTAING, F., « Vers une post-cassation », *R.T.D. civ.*, 2024, n° 4, p. 785 et s.

III. Contributions au sein d’ouvrages collectifs

ACCOMANDO, G., « Les chefs de juridiction en tant que gestionnaires à une époque où les contraintes budgétaires et temporelles sont de plus en plus fortes », in S. ADAM, I. DERVEAUX, G. GRASSO, F. VAZ VENTURA (éds.), *The rule of law and good administration of justice in the*

digital era = L'état de droit et la bonne administration de la justice à l'ère numérique, Bruxelles, Bruylant, 2024, pp. 293-298.

ALLEMEERSCH, B., « De taakverdeling tussen rechter en partijen in het burgerlijk proces », in *Gerechtigd recht.*, Themis, n° 37, Bruges, die Keure, 2006, pp. 1-22.

AMRANI-MEKKI, S., « Accès à la justice et déséquilibre économique », in L. BOY (dir.), *Les déséquilibres économiques et le droit économique*, 2014, 1^{re} éd., Bruxelles, Larcier, 2014, pp. 83-96.

AMRANI-MEKKI, S., « Le point de vue d'une universitaire », in ORDRE DES AVOCATS AU CONSEIL D'ÉTAT ET A LA COUR DE CASSATION (dir.), *La justice prédictive*, Thèmes & commentaires. Actes, Paris, Dalloz, 2018, pp. 49-63.

BANCAUD, A. et JEAN, J.-P., « Le jugement des juges des sections spéciales et le « principe sacré » du secret du délibéré », *Histoire de la justice*, décembre 2018, vol. 29, n° 1, pp. 255-270.

BELL, J., « Réponse au questionnaire proposé par le Groupe de réflexion sur la diffusion des données décisionnelles et la jurisprudence », in L. CADIEU, C. CHAINAIS et J.-M. SOMMER (dirs.), *La diffusion des données décisionnelles et la jurisprudence*, 2, Rapport remis à la première présidente de la Cour de cassation et au procureur général près la Cour de cassation, Paris, Cour de cassation (France), juin 2022, pp. 25-33, disponible sur <https://www.courdecassation.fr>.

BELLAGAMBA, U., « Vers une société sans juges ? Les justices du futur dans l'imaginaire utopique et de la science-fiction : entre caricatures et intuitions », *Les Cahiers de la Justice*, 2022, p. 545.

BELLEIL, L. et LEVY VEHEL, J., « Sur la modélisation des décisions de justice », in J.-P. CLAVIER (dir.), *L'algorithmisation de la justice*, 2020, 1^{re} éd., Bruxelles, Larcier, 28 octobre 2020, pp. 23-32.

BENZIDI, S., « L'autorité de la chose jugée depuis pot-pourri I : cause toujours ? », in *10 ans de pots-pourris: bilan et perspectives*, Collection de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, Bruxelles, Larcier, 2025, pp. 121-145.

BENZIDI, S., « L'exception de chose jugée », in F. BALOT et A. HOC (dirs.), *Le point sur les défenses en droit judiciaire*, Collection de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, Bruxelles, Larcier, 2023, pp. 117-165.

BENZIDI, S., « La rédaction des conclusions depuis la loi pot-pourri I », in *10 ans de pots-pourris: bilan et perspectives*, Collection de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, Bruxelles, Larcier, 2025, pp. 67-120.

BERNARD, N.B. et VANDERBECK, N., « Le principe d'égalité et de non discrimination », in J. VAN MEERBEECK (COORD.) et Y. NINANE (COORD.) (dirs.), *Les principes généraux du droit privé*, Limal, Anthemis, 2023.

BODEN, M.A., « GOF AI », in K. FRANKISH et W.M. RAMSEY (éds.), *The Cambridge Handbook of Artificial Intelligence*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, pp. 89-107, disponible sur <https://www.cambridge.org>.

BOLARD, V., « La philosophie des principes directeurs du procès », in V. BOLARD et M. PIERRAT (dirs.), *Les principes directeurs du procès civil en droit comparé à l'aune de la pensée de Motulsky*, Thèmes et commentaires. Actes, Paris, Dalloz, 2019.

BOULARBAH, H., « L'expertise judiciaire, véritable procès dans le procès », in H. BOULARBAH (dir.), *Le nouveau droit de l'expertise judiciaire en pratique: commentaires de la loi du 15 mai 2007 modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne l'expertise et sa loi de « réparation » du 30 décembre 2009*, 2^e éd., Unité de droit judiciaire de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, Larcier, 2010, pp. 7-44.

BOULARBAH, H., « L'introduction de l'audience », in G. DE LEVAL (dir.), *Droit judiciaire*, Tome 2, Volume 1, Collection de la Faculté de droit de l'Université de Liège, Bruxelles, Larcier, 2021, pp. 513-581.

BOULARBAH, H., « La cause - le rôle respectif du juge et des parties dans l'allégation des faits et la détermination de la norme juridique applicable à la solution du litige », in J. LINSMEAU, M. STORME et CENTRE INTERUNIVERSITAIRE DE DROIT JUDICIAIRE (éds.), *Le rôle respectif du juge et des parties dans le procès civil*, Interuniversitaire Centrum voor Gerechtelijk Recht (Series), n° 6, Anvers : Bruxelles, Kluwer éditions juridiques ; Bruylant, 1999, pp. 91-132, disponible sur <https://bib.kuleuven.be/rbib/collectie/archieven/boeken/linsmeau-ed-rolejugerolrechter-1999.pdf>.

BOULARBAH, H., « Les incidents relatifs au procès », in G. DE LEVAL (dir.), *Droit judiciaire*, Tome 2, Volume 1, Collection de la Faculté de droit de l'Université de Liège, Bruxelles, Larcier, 2021, pp. 821-832.

BRIBOSIA, E., « Discrimination indirecte : une valeur ajoutée dans le contentieux constitutionnel de l'égalité ? », in M. DELNOY, A. DETILLEUX, L. DONNAY, F. HAUMONT, M. HAUMONT, M. VRANCKEN et N. VAN DAMME (coord.), *Liber Amicorum Michel Pâques - Dire et faire le droit*, 1^{re} éd., Bruxelles, Larcier, 2024, pp. 199-217.

BROTCORNE, P., « L'effectivité des libertés fondamentales des personnes vulnérables à l'épreuve du numérique », in H. JACQUEMIN et M. NIHOUL (dirs.), *Vulnérabilités et droits dans l'environnement numérique*, Collection de la Faculté de droit de l'UNamur, Bruxelles, Larcier, 2018, pp. 31-47.

BUYLE, J.-P. et DEJEMEPPE, G., « L'exercice de la justice : entre responsabilités et responsabilisation », in F. GLANSDORFF et P. HENRY (dirs.), *Droit de la responsabilité - Domaines choisis*, Commission Université Palais (CUP), n° 119, Bruxelles, Anthémis, 2010.

BUYLE, J.-P. et VAN DEN BRANDEN, A., « La robotisation de la justice », in *L'intelligence artificielle et le droit*, Collection du CRIDS, 41, Bruxelles, Larcier, 2017.

CADIET, L., « Efficience versus équité ? », in G. CLOSSET-MARCHAL, J.-L. LEDOUX, Chr. PANIER, J.-F. VAN DROOGHENBROECK et M. VERDUSSEN (dirs.), *Mélanges Jacques Van Compernelle*, Bruxelles, Bruylant, 2004, pp. 25-46.

CADIET, L., « L'office du juge au regard de l'instance en droit français », in C. CHAINAIS, B. HESS, A. SALETTI et J.F. VAN DROOGHENBROECK (dirs.), *L'office du juge : études de droit comparé*, Bruxelles, Bruylant, 2018, pp. 129-159.

CAPRASSE, O., « L'arbitrage et les modes amiables de règlement des conflits - Introduction », in G. DE LEVAL (dir.), *Droit judiciaire*, Tome 2, Volume 3, Collection de la Faculté de droit de l'Université de Liège, Bruxelles, Larcier, 2021, pp. 247-254.

CARPENTIER, F., DEVOS B., FAGNART, J.-L., JOCQUE, G., LUTTE, I., PERSYN et CHR., SIMAR, N., *Tableau indicatif 2020, Les dossiers du journal des juges de paix et de police*, n° 33, Bruxelles, La Charte, 2021.

CASSUTO, T., « Open data et intelligence artificielle : les juges rêvent-ils de moutons électroniques ? », in S. ADAM, I. DERVEAUX, G. GRASSO, F. VAZ VENTURA (éds.), *The rule of law and good administration of justice in the digital era = L'état de droit et la bonne administration de la justice à l'ère numérique*, Bruxelles, Bruylant, 2024, pp. 519-535.

CHARPENET, J. et TELLER, M., « L'innovation juridique au service de l'innovation économique et technologique. À propos de l'information juridique », in A. MASSON et H. BOUTHINON-DUMAS (dirs.), *L'innovation juridique et judiciaire: méthodologie et perspectives*, Droit, management et stratégies, Bruxelles, Larcier, 2019, pp. 135-145.

CHARPENTIER, T., « Le point de vue du juge administratif », in *Justices en mutation*, Limoges, Pulim, 2021, pp. 73-80.

CLAVIER, J.-P., « Introduction générale », in J.-P. CLAVIER (dir.), *L'algorithmisation de la justice*, Création, information, communication, Bruxelles, Larcier, 2020, pp. 9-13.

COULON, E., « L'administration efficiente de la justice à l'heure du numérique et de l'intelligence artificielle : quelques éléments d'analyse critique », in S. ADAM, I. DERVEAUX, G. GRASSO, F. VAZ VENTURA (éds.), *The rule of law and good administration of justice in the digital era = L'état de droit et la bonne administration de la justice à l'ère numérique*, Bruxelles, Bruylant, 2024, pp. 405-422.

DAHAN, A., « Big data juridique et Justice algorithmique : y a-t-il encore un juriste dans le prétoire ? », in A. MASSON et H. BOUTHINON-DUMAS (dirs.), *L'innovation juridique et judiciaire : méthodologie et perspectives*, Droit, Management et Stratégies, Bruxelles, Larcier, 2019, pp. 185-215.

DAIDI, N., « Nouvelles pratiques dans l'économie numérique : vers l'ubérisation du droit ? », in A. MASSON et H. BOUTHINON-DUMAS (dirs.), *L'innovation juridique et judiciaire : méthodologie et perspectives*, Droit, Management et Stratégies, Bruxelles, Larcier, 2019, pp. 225-243.

DE KEZEL, E. et VAN DONINCK, J., « De dynamische rechter: een bescheiden rechtsvormer », in *Op-recht-uit. Een hulde aan Alain Bloch*, Bruges, la Charte, 2022, pp. 41-61.

DE LEVAL, G. et CHANTRY, V., « L'audience de plaidoiries ou comment révolutionner l'audience », in G. DE LEVAL et F. GEORGES (dirs.), *Le droit judiciaire en mutation: en hommage à Alphonse Kohl*, Commission Université Palais (CUP), n° 95, Liège, Anthemis, 2007.

DE LOPHEM, E., « L'audience de plaidoiries, pour quoi faire ? », in F. GEORGES, H. BOULARBAH et J.-F. VAN DROOGHENBROECK (dirs.), *Questions qui dérangent en droit judiciaire*, CUP, n° 209, Limal, Anthemis, 2021, pp. 87-123.

DE LOPHEM, E., « L'informatisation de la justice et de la procédure : questions choisies », in *Le droit judiciaire et les pots-pourris*, Edition du Jeune barreau de Liège, Limal, Anthemis, 2020, pp. 79-107.

DE FONTBRESSIN, P., « La neutralité du juge », in *Le procès équitable et la protection juridictionnelle du citoyen*, Bruxelles, Bruylant, 2001, pp. 79-90.

DE LEVAL, G. et BOULARBAH, H., « La demande », in G. DE LEVAL (dir.), *Droit judiciaire*, Tome 2, Volume 1, Collection de la Faculté de droit de l'Université de Liège, Bruxelles, Larcier, 2021, pp. 283-354.

DE LEVAL, G. et BOULARBAH, H., « Le jugement », in G. DE LEVAL (dir.), *Droit judiciaire*, Tome 2, Volume 1, Collection de la Faculté de droit de l'Université de Liège, Bruxelles, Larcier, 2021.

DE LEVAL, G., « Introduction », in G. DE LEVAL (dir.), *Droit judiciaire*, Tome 2, Volume 1, Collection de la Faculté de droit de l'Université de Liège, Bruxelles, Larcier, 2021, pp. 15-20.

DE LEVAL, G., « La motivation du jugement et l'arriéré judiciaire », in *Liber amicorum Bernard Glansdorff*, Bruxelles, Bruylant, 2008, pp. 129-143.

DE LEVAL, G., BOULARBAH, H. et KNAEPEN, P., « La défense », in G. DE LEVAL (dir.), *Droit judiciaire*, Tome 2, Volume 1, Collection de la Faculté de droit de l'Université de Liège, Bruxelles, Larcier, 2021, pp. 356-432.

DE LEVAL, G., GEORGES, F. et MOREAU, P., « La loi Onkelinx du 26 avril 2007 modifiant le Code judiciaire en vue de lutter contre l'arriéré judiciaire », in G. DE LEVAL et F. GEORGES (dirs.), *Le droit judiciaire en mutation: en hommage à Alphonse Kohl*, Commission Université Palais (CUP), n° 95, Liège, Anthemis, 2007, pp. 129-211.

DE RIEMAECKER, X., « Les magistrats », in D. KIGANAHE et Y. POULLET (dirs.), *Le secret professionnel*, Droit en mouvement, Bruxelles, La Charte, 2002, pp. 153-165.

DECROËS, A., DE DUVE, É. et LEONARD, D., « Conclusions mal structurées : motivation et office du juge », in *Entre tradition et pragmatisme - Liber amicorum Paul Alain Foriers*, 2021, 1^{re} éd., Bruxelles, Larcier, 15 mars 2021, pp. 1493-1512.

DEJOLLIER, A., « Réforme du Code judiciaire en vue de promouvoir des formes alternatives de résolution des litiges : des hauts et débats », in J. SOSSON (éd.), *Actualités législatives en droit de la personne et de la famille*, Les cahiers du CeFAP, Bruxelles, Larcier, 2018, pp. 225-236.

DELAGE, P.-J., « Prédire la récidive ? À propos du logiciel COMPAS », in J.-P. CLAVIER (dir.), *L'algorithmisation de la justice*, Création, information, communication, Bruxelles, Larcier, 2020, pp. 193-200.

DERVEAUX, I. et ADAM, S., « Conclusions générales », in S. ADAM, I. DERVEAUX, G. GRASSO, F. VAZ VENTURA (éds.), *The rule of law and good administration of justice in the digital era = L'état de droit et la bonne administration de la justice à l'ère numérique*, Bruxelles, Bruylant, 2024, pp. 615-647.

DESPRES, I., « La perspective du justiciable », in J.-P. CLAVIER (dir.), *L'algorithmisation de la justice*, Création, information, communication, Bruxelles, Larcier, 2020, pp. 165-180.

DESSY, A. et DE VALKENEER, C., « Être chef de corps au sein d'une justice qui n'est plus tout à fait fédérale », in « *Dessine-moi une justice défédéralisée* » : enjeux et perspectives d'une

réforme de la justice belge, Collection de l'Association syndicale des magistrats, Limal, Anthémis, 2024, pp. 69-79.

DOUCHY-LOUDOT, M., « La connaissance du droit par algorithmes, questions épistémologiques », in *Les coutures du droit: mélanges en l'honneur de Philippe Théry*, Paris, LGDJ, 2022, pp. 203-212.

DOUVILLE, T., « Le juge en ligne », in J.-P. CLAVIER (dir.), *L'algorithmisation de la justice*, Création, information, communication, Bruxelles, Larcier, 2020.

DUBUISSON, B. et COLSON, P., « La nomenclature des préjudices réparables », in B. DUBUISSON et P. JOURDAIN (dirs.), *Le dommage et sa réparation dans la responsabilité contractuelle et extracontractuelle: études de droit comparé*, Bibliothèque de la Faculté de droit et de criminologie de l'Université catholique de Louvain, n° 54, Bruxelles, Bruylant, 2015, pp. 595-643.

DUBUISSON, B., « La responsabilité civile du pouvoir judiciaire : l'application de la loi par le juge, obligation de moyen ou de résultat ? », in *La responsabilité professionnelle des magistrats*, Bruxelles, 2007, pp. 32-65.

DUCOULOMBIER, P., « Le droit subjectif du juge à la protection de son indépendance : chaînon manquant de la protection de l'État de droit en Europe ? », in *Fair trial: regional and international perspectives : Liber Amicorum Linos-Alexandre Sicilianos*, Limal, Anthémis, 2020.

ENGLEBERT, J., « Confinement de la justice, audiences virtuelles et procédures écrites : atteintes disproportionnées au droit à un procès équitable ? », in *Continuité de la justice et respect des droits humains en temps de pandémie*, Wavre, 2021.

ENGLEBERT, J., « La mise en état de la cause et l'audience des plaidoiries », in J. ENGLEBERT (dir.), *Le procès civil accéléré ?*, Unité de droit judiciaire (ULB), Bruxelles, Larcier, 2007, pp. 73-174.

ENGLEBERT, J., « La motivation positive, une fausse bonne idée pour lutter contre l'arriéré judiciaire », in G. DE LEVAL, J.-F. VAN DROOGHENBROECK et J. ENGLEBERT (dirs.), *Le droit judiciaire en effervescence*, Bruxelles, Jeune barreau de Bruxelles, 2007, pp. 127-159.

ENGLEBERT, J., « La plaidoirie en droit : l'exemple de l'argument de procédure », in B. FRYDMAN (dir.), *La plaidoirie*, Bruxelles, Bruylant, 1998.

ENGLEBERT, J., « Quels accès pour quelle justice ? », in *Les droits de l'homme et l'efficacité de la justice*, Droit international, Bruxelles, Larcier, 2010, pp. 95-135.

ESTIENNE, N. et COLSON, P., « Le recours à l'intelligence artificielle pour évaluer les préjudices - Rapport belge », in O. GOUT (dir.), *Responsabilité civile et intelligence artificielle: recueil des travaux du Groupe de recherche européen sur la responsabilité civile et l'assurance, GRERCA*, Collection du GRERCA, Bruxelles, Bruylant, 2022, pp. 655-674.

FAVREAU, B., « Aux sources du procès équitable une certaine idée de la qualité de la justice », in *Le procès équitable et la protection juridictionnelle du citoyen*, Bruxelles, Bruylant, 2001, pp. 9-21.

FETTWEIS, A., « L'arrêt Manzano Diaz c. Belgique du 18 mai 2021 de la Cour européenne des droits de l'homme : une incitation à la généralisation des conclusions écrites de l'avocat général

dans la procédure en cassation en matière civile », in *La Cour de cassation en dialogue / Het Hof van Cassatie in dialoog : Liber amicorum Beatrijs Deconinck & André Henkes*, Bruxelles, Larcier, 2024.

FETTWEIS, A., « Le juge gardien de la contradiction, de la célérité du procès et de la loyauté procédurale, un subtil équilibre », in J. DE CODT, B. DECONINCK, A. HENKES, D. THIJS et J.-F. VAN DROOGHENBROECK (dirs.), *Le Code judiciaire a 50 ans : et après ?*, 2018, 1^{re} éd., Bruxelles, Larcier, 13 décembre 2018, pp. 413-459.

FRANEAU, J.-L., « Discipline des magistrats, contrôle hiérarchique et indépendance », in J. ENGLEBERT (dir.), *Questions de droit judiciaire inspirées de l'Affaire Fortis*, Collection de l'Unité de droit judiciaire de l'ULB, Bruxelles, Larcier, 2011, pp. 23-34.

FUNCK, J.-F., « Le délibéré et le jugement », in J. ENGLEBERT (dir.), *Le procès civil accéléré ? premiers commentaires de la loi du 26 avril 2007 modifiant le Code judiciaire en vue de lutter contre l'arriéré judiciaire*, Unité de droit judiciaire (ULB), Bruxelles, Larcier, 2007, pp. 175-197.

G'SELL, F. ET ABITEBOUL, S., « Les algorithmes pourraient-ils remplacer les juges ? », in F. G'SELL (dir.), *Le big data et le droit, Thèmes et commentaires. Actes*, Paris, Dalloz, 2020, pp. 21-43.

G'SELL, F., « Les décisions algorithmiques », in F. G'SELL (dir.), *Le big data et le droit, Thèmes et commentaires. Actes*, Paris, Dalloz, 2020, pp. 87-109.

GARAPON, A. et LASSEGUE, J., *Justice digitale : révolution graphique et rupture anthropologique*, Paris, Presses universitaires de France, 2018.

GASSIN R., « De l'intérêt pour le juriste de la pensée philosophique de Frédéric Nietzsche : le texte et l'interprétation », in *Le droit entre autonomie et ouverture*, 2013, 1^{re} éd., Bruxelles, Bruylant, 25 juin 2013, pp. 233-246.

GAYREL, C., « L'expansion des standards européens de protection des données dans le monde », in Q. VAN ENIS et C. DE TERWANGNE (dirs.), *L'Europe des droits de l'homme à l'heure d'Internet*, Pratique du droit européen, Bruxelles, Bruylant, 2019, pp. 473-487.

GEORGES, F. et SIAS, B., « L'organisation judiciaire », in H. BOULARBAH et J.-F. VAN DROOGHENBROECK (dirs.), *Actualités en droit judiciaire : un peu de tout après six pots-pourris*, Commission Université Palais (CUP), n° 183, Limal, Anthémis, 2018, pp. 7-74.

GEORGES, F., « L'organisation judiciaire », in H. BOULARBAH et F. GEORGES (dirs.), *Actualités en droit judiciaire*, Commission Université Palais (CUP), n° 145, Bruxelles, Larcier, 2013, pp. 9-87, disponible sur 2013.

GERARD, L., « Robotisation des services publics: l'intelligence artificielle peut-elle s'immiscer sans heurt dans nos administrations ? », in *Intelligence artificielle et droit*, Collection du CRIDS, Bruxelles, Larcier, 2017, pp. 413-436.

GERARD, L., « Robotisation des services publics: l'intelligence artificielle peut-elle s'immiscer sans heurt dans nos administrations ? », in *Intelligence artificielle et droit*, Collection du CRIDS, Bruxelles, Larcier, 2017, pp. 413-436.

GERARD, P., BOULARBAH, H. et DROOGHENBROECK, J.-F. van, *Pourvoi en cassation en matière civile*, Répertoire pratique du droit belge : législation, doctrine, jurisprudence, Bruxelles, Bruylant, 2012.

GERARD, P., BOULARBAH, H. et DROOGHENBROECK, J.-F. van, *Pourvoi en cassation en matière civile*, Répertoire pratique du droit belge : législation, doctrine, jurisprudence, Bruxelles, Bruylant, 2012.

GERARDS, J., « Prohibition of Discrimination », in P. VAN DIJK, F. VAN HOOFF, A. VAN RIJN et L. ZWWAK, (éds.), *Theory and Practice of the European Convention on Human Rights*, 5^e éd., Cambridge, Intersensia, 2018, pp. 997-1028.

GERBAY, N., « L'accès au double degré de juridiction en matière civile », in *Accès au juge : quelles évolutions ?*, 2013, 1^{re} éd., Bruxelles, Bruylant, 25 juin 2013, pp. 585-596.

GIELEN, P., « Prévision du coût de la justice selon le point de vue de l'huissier de justice », in *L'accès à la justice*, Commission Université-Palais (CUP), n° 173, Liège, Anthemis, 2017, pp. 164-212.

GILLARD, É. et VANDERSCHUREN, J., « De quelques nouveautés législatives en matière de digitalisation de la procédure civile », in G. DE PIERPONT, C.-A. HELLEPUTE, E. MARIQUE et J. VANDERSCHUREN (dirs.), *Actualités en droit du numérique*, Commission Université-Palais (CUP), n° 233, Limal, Anthemis, 2025, pp. 23-83.

GILLET, A., DECAT, K. et VAN DROOGHENBROECK, J.-F., « L'exigence d'information du justiciable sur les voies de recours. Évolution et consécration », in A. HOC (dir.), *Les délais en matière civile: questions d'actualité*, UB³, n° 104, Bruxelles, Larcier-Intersentia, 2023, pp. 73-154.

GIRARD, B., « L'algorithmisation de la justice et les droits fondamentaux du justiciable », in J.-P. CLAVIER (dir.), *L'algorithmisation de la justice*, Création, information, communication, Bruxelles, Larcier, 2020, pp. 181-191.

GODEFROY, L., « L'office du juge à l'épreuve de l'algorithme », in J.-P. CLAVIER (dir.), *L'algorithmisation de la justice*, 2020, 1^{re} éd., Bruxelles, Larcier, 28 octobre 2020, pp. 111-122.

GODEFROY, L., « La performativité de la justice « prédictive » : un pharmakon », *Recueil Dalloz*, 2018, p. 1979 et s.

GOFFIOL, P. et LAGASSE, S., « Le défaut et l'opposition », in *10 ans de pots-pourris: bilan et perspectives*, Collection de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, Bruxelles, Larcier Intersentia, 2025.

GONTHIER, E., « Utiliser l'intelligence artificielle générative dans l'exercice de la justice pour davantage d'efficacité et de sécurité juridique ? », in M. DELNOY, A. DETILLEUX, L. DONNAY, F. HAUMONT, M. HAUMONT, M. VRANCKEN et N. VAN DAMME (coord.), *Liber Amicorum Michel Pâques - Dire et faire le droit*, Bruxelles, Larcier-Intersentia, 2024, pp. 1133-1150.

GORSKI, L., KUZNIACKI, B., TYLINSKI K., CALVO, M., ASNAGHI, P.B, INIGUEZ, H., RUBIANES, F., PERA, O. et NIGRELLI, J. I., « Exploring explainable AI in the tax domain », *Artificial Intelligence and Law*, 2024, disponible sur <https://link.springer.com/10.1007/s10506-024-09395-w>.

- GRISARD, L. et MONVILLE, P., « Le secret professionnel comme prisme de lecture de l'arrêt Manzano Diaz c. Belgique, ou la chronique des liaisons dangereuses entre le parquet de cassation et le conseiller-rapporteur », in V. FRANSSSEN, P. HENRY et A. MASSET (dirs.), *Le secret professionnel*, Commission Université-Palais (CUP), n° 219, Limal, Anthémis, 2023, pp. 177-198.
- GUINCHARD, S., « Procès équitable (dernière mise à jour en 2025) », in S. GUINCHARD (dir.), *Répertoire de procédure civile*, Paris, Dalloz, mars 2017.
- GUINCHARD, S., CHAINAIS, C., DELICOSTOPOULOS, C. S., DELICOSTOPOULOS, I. S., DOUCHY- OUDOT, M., FERRAND, F., LAGARDE, X., MAGNIER, V., ROCCATI, M., RUIZ FABRI, H., SINOPOLI, L., et STOPPIONI, E., *Droit processuel: droit commun et droit comparé du procès équitable*, Précis, Paris, Dalloz, 2023.
- GYOMAR, M., « Le point de vue du juge », in ORDRE DES AVOCATS AU CONSEIL D'ÉTAT ET A LA COUR DE CASSATION (dir.), *La justice prédictive*, Thèmes & commentaires. Actes, Paris, Dalloz, 2018, pp. 97-101.
- HOC, A. et MARINX, M., « Inventaire de ce qui doit ou peut être acté à l'audience en matière civile », in J.-F. VAN DROOGHENBROECK et P. CORNIL (dirs.), *L'audience*, Le Pli Juridique, Limal, Anthémis, 2023, pp. 101-130.
- HOC, A., MOUGENOT, D. et VAN DROOGHENBROECK, J.-F., « La justice civile face à la crise du Covid- 19 : quelles leçons en retenir ? », in F. BOUHON, E. SLAUTSKY et S. WATTIER (dirs.), *Le droit public belge face à la crise du COVID-19*, 1^{re} éd., Bruxelles, Larcier, 2022, pp. 285-309.
- HUBER, S., « L'accélération de la procédure par uniformisation, simplification, standardisation et accentuation de l'autonomie des parties : une perspective européenne », in J.-F. VAN DROOGHENBROECK (dir.), *Le temps et le droit*, 2013, 1^{re} éd., Bruxelles, Bruylant, 2 décembre 2013, pp. 335-349.
- HUBER, S., « Le juge allemand : garant de l'efficacité du procès et modérateur », in C. CHAINAIS, B. HESS, A. SALETTI et J.F. VAN DROOGHENBROECK (dirs.), *L'office du juge : études de droit comparé*, Bruxelles, Bruylant, 2018, pp. 213-225.
- HUBIN, J.-B., « L'utilisation des services de confiance dans la procédure judiciaire civile », in H. JACQUEMIN (dir.), *L'identification électronique et les services de confiance depuis le règlement eIDAS*, Collection du CRIDS, n° 39, Bruxelles, Larcier, 2016, pp. 380-401.
- IHADDADENE, F., LEBON, F., RÉTIF, S., SIMONET et M., TONNEAU, J.-P., *La fabrique des e-usagers - Politiques et pratiques de l'accès au droit et de ses dispositifs*, Paris, IERDJ, rapport de recherches n°22, mai 2023.
- JACQUEMIN, H. et A., C., « Les blockchains et les smart contracts en droit belge des obligations », in H. JACQUEMIN, A. COTIGA et Y. POULLET (dirs.), *Les blockchains et les smart contracts à l'épreuve du droit*, 2020, 1^{re} éd., Bruxelles, Larcier, 6 octobre 2020, pp. 137-184.
- JACQUEMIN, H. et HUBIN, J.-B., « L'intelligence artificielle : vraie ou fausse amie du justiciable ? – Enjeux du recours à l'IA par les avocats, assureurs et legaltechs », in J.-B. HUBIN, H. JACQUEMIN et B. MICHAUX (dirs.), *Le juge et l'algorithme: juges augmentés ou justice diminuée ?*, Collection du CRIDS - Faculté de droit de l'UNamur, n° 46, Bruxelles, Larcier légal, 2019, pp. 75-104.

JARROSSON, C., « Juger », in *Les coutures du droit: mélanges en l'honneur de Philippe Théry*, Paris, LGDJ, 2022, pp. 313-323.

KHERBACHE, Y. et BORTELS, H., « Artikel 23 van de Grondwet: (G)een grondrecht als een ander? », in M. DELNOY, A. DETILLEUX, L. DONNAY, F. HAUMONT, M. HAUMONT, M. VRANCKEN et N. VAN DAMME (coord.), *Liber Amicorum Michel Pâques - Dire et faire le droit*, Bruxelles, Larcier-Intersentia, 2024, pp. 183-198.

LAMBERT, A. et PUYRAIMOND, J.-F., « Chapitre 1. Chaîne de blocs et Contrats intelligents ou blockchain et smart contracts », in A. VANDENBULKE (coord.), *Les aspects juridiques de la blockchain et de ses applications*, Limal, Anthemis, 2022, pp. 25-45.

LASSER, M., « Démystifier la théorie et la pratique du précédent judiciaire aux États-Unis », in L. CADIEU, C. CHAINAIS et J.-M. SOMMER (dirs.), *La diffusion des données décisionnelles et la jurisprudence*, 2, Rapport remis à la première présidente de la Cour de cassation et au procureur général près la Cour de cassation, Paris, Cour de cassation (France), juin 2022, pp. 48-63, disponible sur <https://www.courdecassation.fr>.

LAUKEMANN, B., « L'obligation du juge d'informer les parties dans la procédure civile allemande », in C. CHAINAIS, B. HESS, A. SALETTI et J.F. VAN DROOGHENBROECK (dirs.), *L'office du juge: études de droit comparé*, Bruxelles, Bruylant, 2018, pp. 99-112.

LAUNE, F., « Débats interactifs », in H. BOULARBAH et F. GEORGES (dirs.), *Actualités en droit judiciaire*, Commission Université Palais (CUP), n° 145, Bruxelles, Larcier, 2013, pp. 230-240.

LAUNE, F., « Les vices de forme et de procédure : état des lieux des “nouveau” et application pratique dans le procès civil, Le point sur les défenses en droit judiciaire, p. 167-206 », in F. BALOT (dir.), *Le point sur les défenses en droit judiciaire*, 2023, Bruxelles, Larcier, 2023, pp. 167-206.

LAUNE, F., « Pouvoir d'interpellation du juge – mise à la cause de tiers », in H. BOULARBAH et F. GEORGES (dirs.), *Actualités en droit judiciaire*, Commission Université Palais (CUP), n° 145, Bruxelles, Larcier, 2013, pp. 240-251.

LE BARS, T., « Conclusions », in J.-P. CLAVIER (dir.), *L'algorithmisation de la justice*, Création, information, communication, Bruxelles, Larcier, 2020, pp. 201-210.

LE TOURNEAU, P., « Des algorithmes et les juges », in *Mélanges en l'honneur du Professeur Loïc Cadet*, Mélanges, Paris, LexisNexis, 2023, pp. 1557-1576.

LEE, H.-P., SARKAR, A., TANKELEVITCH, L., DROSOS, I., RINTEL, S., BANKS, R. et WILSON, N., « The Impact of Generative AI on Critical Thinking: Self-Reported Reductions in Cognitive Effort and Confidence Effects From a Survey of Knowledge Workers », in *Proceedings of the 2025 CHI Conference on Human Factors in Computing Systems*, New York, Association for Computing Machinery, 2025, pp. 1-22.

LEMAIRE, S., « Justice prédictive et office du juge - le point de vue d'une universitaire », in *La justice prédictive*, Thèmes & commentaires. Actes, Paris, Dalloz, 2018, pp. 102-108.

LEMMENS, P., « De motivering van rechterlijke beslissingen als element van het eerlijk proces », in *Liber amicorum Ludovic De Gryse*, Gent, Larcier, 2010, pp. 575-584.

LENAERTS, H.-F., THOELEN, N., VANSCHOEBEKE, B., VERSLYPE, J.-Y., WILLEMS, G. et WITTERS, A., *La rupture du contrat de travail: chronique de jurisprudence 2016-2020*, Bruxelles, Larcier, 2021.

LEONARD, D., « La distinction entre le motif et le moyen, invoqués d’office par le juge, du point de vue des droits de la défense d’après la jurisprudence de la Cour de cassation », in *Mélanges John Kirkpatrick*, Bruxelles, Bruylant, 2004, pp. 495-514.

LEVY VEHEL, J. et DUPRE, J., « Intelligence artificielle : quelle innovation pour la quantification de l’aléa judiciaire ? », in A. MASSON et H. BOUTHINON-DUMAS (dirs.), *L’innovation juridique et judiciaire : méthodologie et perspectives*, Droit, Management et Stratégies, Bruxelles, Larcier, 2019.

LEWKOWICZ, G. et SARF, R., « Taking Technical Standardization of Fundamental Rights Seriously for Trustworthy Artificial Intelligence », *La revue des juristes de sciences po*, 2024, n° 25, pp. 42-46.

LONDERS, G., « Motiveren van beslissingen », in F. RINGELHEIM (dir.), *L’arriéré judiciaire n’est pas une fatalité*, Bruxelles, Bruylant, 2004, pp. 317-330.

MAFFEI, P., « Ethiek, deontologie en tucht van de magistratuur: een recht in beweging », in J. DE CODT, B. DECONINCK, A. HENKES, D. THIJSS et J.-F. VAN DROOGHENBROECK (dirs.), *Le Code judiciaire a 50 ans : et après ?*, Bruxelles, Larcier, 2018, pp. 309-324.

MALLIEN, M., « De functionele onafhankelijkheid van de magistratuur », in *Het statuut en de deontologie van de magistratuur*, Bruges, La Chartre, 2020, pp. 115-136.

MARCUS-HELMONS, S., « Quelques aspects de la notion d’égalité des armes », in *Le proces équitable et la protection juridictionnelle du citoyen*, Bruxelles, Bruylant, 2001, pp. 67-77.

MARQUET, C., « La mise en état (“circuit long”) », in H. BOULARBAH et F. GEORGES (dirs.), *Actualités en droit judiciaire*, Commission Université Palais (CUP), n° 145, Bruxelles, Larcier, 2013, pp. 206-228.

MARQUET, C., « Relevé d’office des moyens de fait et de droit : synthèse », in H. BOULARBAH et F. GEORGES (dirs.), *Actualités en droit judiciaire*, Commission Université Palais (CUP), n° 145, Bruxelles, Larcier, 2013.

MARTENS, P., « Que reste-t-il de l’article 6 du Code judiciaire ? », in J. DE CODT, B. DECONINCK, A. HENKES, D. THIJSS et J.-F. VAN DROOGHENBROECK (dirs.), *Le Code judiciaire a 50 ans: et après ?*, Bruxelles, Larcier, 2018.

MARTENS, P., « Requiem pour la collégialité ? », in J. ENGLEBERT et X. TATON (dirs.), *Le procès civil efficace?: première analyse de la loi du 19 octobre 2015 modifiant le droit de procédure civile (dite loi pot-pourri I)*, Limal, Anthémis, 2015, pp. 152-166.

MAUGAIN, G., « Procédure orale et accès intellectuel au juge », in V. DONIER et B. LAPEROUSCHENEIDER (dirs.), *Accès au juge : recherches sur l’effectivité d’un droit*, 2013, 1^{re} éd., Bruxelles, Bruylant, 25 juin 2013, pp. 445-455.

MAXWELL, W.J., « Le contrôle humain pour détecter les erreurs algorithmiques », in C. CASTETS-RENARD et J. EYNARD (dirs.), *Un droit de l’intelligence artificielle : entre règles sectorielles et régime général*, 1^{re} éd., Bruxelles, Bruylant, 2023, pp. 707-748.

- MAYER, L., « Réflexions sur l'étendue des pouvoirs d'initiative du juge en matière contractuelle », in *Les coutures du droit: mélanges en l'honneur de Philippe Théry*, Paris La Défense, LGDJ, un savoir-faire de Lextenso, 2022, pp. 403-415.
- MELIN-SOUCRAMANIEN, B., « Collégialité et procédure civile », in *Principes de collégialité et cultures judiciaires*, Bruxelles, Bruylant, 2011, pp. 123-137.
- MENETREY, S., « La procédure est-elle un outil de rééquilibrage des intérêts ? », in L. BOY (dir.), *Les déséquilibres économiques et le droit économique*, 2014, 1^{re} éd., Bruxelles, Larcier, 2014, pp. 97-107.
- MIGNOLET, O., « Livre 9 : L'expertise judiciaire », in *Rép. not.*, T. XIII : La procédure notariale, Bruxelles, Larcier, 2022.
- MINY, X., « Nul n'est censé ignorer...et cetera, et cetera - Sur l'accès au droit et l'inflation législative », in M. DELNOY, A. DETILLEUX, L. DONNAY, F. HAUMONT, M. HAUMONT, M. VRANCKEN et N. VAN DAMME (coord.), *Liber Amicorum Michel Pâques - Dire et faire le droit*, 1^{re} éd., Bruxelles, Larcier-Intersentia, 2024, pp. 1215-1243.
- MOLFESSIS, N., « L'image doctrinale de la Cour de cassation — Actes du Colloque des 10 et 11 décembre 1993 », *L'Année sociologique (1940/1948-). Troisième série*, 1995, vol. 45.
- MOREAU, P., « L'instruction contradictoire », in G. DE LEVAL (dir.), *Droit judiciaire*, Tome 2, Volume 1, Collection de la Faculté de droit de l'Université de Liège, Bruxelles, Larcier, 2021, pp. 583-635.
- MOTULSKY, H., « Le rôle respectif du juge et des parties dans l'allégation des faits », in *Études et notes de procédure civile (Tome I)*, Paris, Dalloz, 1973, pp. 38-59.
- MOUGENOT, D. et GERARD, L., « Justice robotisée et droits fondamentaux », in J.-B. HUBIN, H. JACQUEMIN et B. MICHAUX (éds.), *Le juge et l'algorithme: juges augmentés ou justice diminuée ?*, Collection du CRIDS - Faculté de droit de l'UNamur, n° 46, Bruxelles, Larcier, 2019.
- MOUGENOT, D. et MARCHANDISE, M., « La généralisation du juge unique », in H. BOULARBAH et J.-F. van DROOGHENBROECK (dirs.), *Pot-pourri I et autres actualités de droit judiciaire*, Commission Université-Palais (CUP), n° 164, Bruxelles, Éditions Larcier, 2016.
- MOUGENOT, D. et VAN DROOGHENBROECK, J.-F., « L'étendue et la portée de la cassation en droit belge », in C. CHAINAIS, J.-F. VAN DROOGHENBROECK, A. SALETTI et B. HESS (dirs.), (dirs.), *Quel avenir pour les juridictions suprêmes ? études de droit comparé sur la cassation en matière civile*, Bruxelles, Bruylant, 2021, pp. 329-357.
- MOUGENOT, D. et VANDERSCHUREN, J., « Pots-pourris électroniques : quelques évolutions récentes en matière de procédure civile électronique », in *Actualités en droit judiciaire : un peu de tout après six pots-pourris*, Commission Université-Palais (CUP), n° 183, Limal, Anthemis, 2018, pp. 105-153.
- MOUGENOT, D., « Le principe de proportionnalité en droit judiciaire », in S. MENETREY (dir.), *Actualités de droit judiciaire*, 2023, 1^{re} éd., Bruxelles, Larcier, 13 février 2023, pp. 15-55.
- MOUGENOT, D., « Les mesures d'instruction », in G. DE LEVAL (dir.), *Droit judiciaire*, Tome 2, Volume 1, Collection de la Faculté de droit de l'Université de Liège, Bruxelles, Larcier, 2021, pp. 699-815.

- MOUGENOT, D., « Préface », in *Digitalisation de la justice belge : la relance ?*, Livre Blanc, Bruxelles, Larcier, 2021, pp. 4-5.
- MOUGENOT, D., « Prévention et gestion de conflit dans la phase judiciaire contentieuse », in *Le conflit: quelles approches?*, Limal, Anthémis, 2020, pp. 105-122.
- MUNUNGU LUNGUNGU, K., « Le Conseil de la Justice aux Pays-Bas : modèle ou repoussoir ? », in M. CADELLI (dir.), *Le conseil supérieur de la Justice : stop ou encore ?*, Collection de l'Association syndicale des magistrats, Limal, Anthémis, 2016, pp. 83-116.
- PAPART, T., « Le tableau indicatif 2008 : vers une évaluation plus précise et une indemnisation plus juste ? », in C. ENGELS et P. LECOQ (éds.), *Chronique de droit à l'usage des juges de paix et de police 2009*, Bruges, La Chartre, 2009, pp. 389-438.
- PAPART, T., « Objectifs, limites et dynamique du tableau indicatif », in J.-P. BEAUTHIER (dir.), *Justice et dommage corporel, symbiose ou controversé ?*, Bruxelles, Larcier, 2008, pp. 158-170.
- PAQUES, M., « L'action politique du juge - En particulier celle du juge de l'administration », in G. GEOFFREY et W. JONATHAN (dirs.), *Les juges : décideurs politiques ?*, 1^{re} éd., Bruxelles, Bruylant, 2016, pp. 133-167.
- PASSANANTE, L., « Judicial precedent in comparative perspective », in *Mélanges en l'honneur du Professeur Loïc Cadiet*, Mélanges, Paris, LexisNexis, 2023, pp. 1206-1215.
- PERELMAN, C., « La motivation des décisions de justice, essai de synthèse », in *La motivation des décisions de justice*, Travaux du Centre national de recherches de logique, Bruxelles, Bruylant, 1978, pp. 415-426.
- QUECK, R., « Nul n'est censé ignorer la loi – Réflexions sur l'applicabilité de ce principe aux Belges de langue allemande », in *Penser, écrire et interpréter le droit : liber amicorum Xavier Thunis*, Collection de la faculté de droit de l'UNamur, Bruxelles, Larcier, 2022, pp. 667-691.
- RAVARANI, G., « Les principes directeurs du procès en droit européen », in V. BOLARD et M. PIERRAT (dirs.), *Les principes directeurs du procès civil en droit comparé à l'aune de la pensée de Motulsky*, Thèmes et commentaires. Actes, Paris, Dalloz, 2019, pp. 47-78.
- REGOUT-MASSON, M., « La motivation des décisions, particulièrement en matière civile et commerciale », in F. RINGELHEIM (dir.), *L'arriéré judiciaire n'est pas une fatalité*, Bruxelles, Bruylant, 2004, pp. 331-348.
- REGOUT-MASSON, M., « Réflexions sur la motivation des jugements et arrêts en matière civile et commerciale », in *Liber Amicorum Lucien Simont*, Bruxelles, Bruylant, 2002, pp. 195-209.
- RENDERS, D. et VAN DROOGHENBROECK, J.-F., « Erreur de droit et droit à l'erreur », in *Liber amicorum Michel Mahieu.*, Bruxelles, Larcier, 2008, pp. 459-489.
- RONNEAU, V., « Intelligence artificielle et médecine : rapport belge », in *Responsabilité civile et intelligence artificielle*, Groupe de recherche européen sur la responsabilité civile et l'assurance (GRERCA), Bruxelles, Bruylant, 2022, pp. 57-93.
- ROSIC, Z. et MONT, J., « Le registre central pour les décisions de l'ordre judiciaire : quels enjeux en matière de protection des données à caractère personnel ? », in V. FRANSSSEN, P. HENRY et A. MASSET (dirs.), *Le secret professionnel*, Commission Université-Palais (CUP), n° 219, Limal, Anthémis, 2023, pp. 199-242.

ROSOUX, G. et BERNARD, N.B., « Actualités du principe d'égalité et de non-discrimination dans la jurisprudence de la Cour constitutionnelle », in S. WATTIER (dir.), *Actualités en matière d'égalité et de non-discrimination: questions choisies*, Commission Université-Palais (CUP), n° 232, Liège, Anthemis, 2024, pp. 15-76.

ROZENBERG, J., « The perils of courtroom AI », *A Lawyer Writes*, 13 décembre 2023, disponible sur https://rozenberg.substack.com/p/the-perils-of-courtroom-ai?post_id=139719909&r=4rtka

SABEUR, A., « La faillite des avocats », in *Études en l'honneur du professeur Marie-Laure Mathieu: comprendre, des mathématiques au droit*, Bruxelles, Bruylant, 2019, pp. 699-742.

SAYN, I. GERRY-VERNIERE, S., DEFFAINS, B. et CHABERT, A., « Débats : des barèmes à la justice prédictive ? », in *Barémisation de la justice - actes du colloque organisé par la Mission de recherche Droit et Justice (IRDJ)*, Cour de cassation (Paris), 17 décembre 2020, pp. 50-61.

SAYN, I., « Outils d'aide à la décision, barèmes, lignes directrices, référentiel : quelle notion pour quelle justice », in *Barémisation de la justice - actes du colloque organisé par la Mission de recherche Droit et Justice (IRDJ)*, Cour de cassation (Paris), 17 décembre 2020, pp. 9-17.

SICILIANOS, L.-A., « Le droit subjectif du juge à l'indépendance : quelques réflexions sur l'interprétation de l'article 6, par. 1, de la Convention européenne des droits de l'homme », in *Réciprocité et Universalité, sources et régimes du Droit international des droits de l'homme. Mélanges en l'honneur du Professeur Emmanuel Decaux*, Paris, Pedone, 2017, pp. 563-572.

SIMONT, L., « La motivation par référence dans la jurisprudence de la Cour de cassation de Belgique », in *La création du droit jurisprudentiel: mélanges en l'honneur de Jacques Boré*, Paris, Dalloz, 2007, pp. 429 - 436.

STASSIN, M., « La mise en état et les conclusions », in H. BOULARBAH et J.-F. van DROOGHENBROECK (dirs.), *Pot-pourri 1 et autres actualités de droit judiciaire*, Commission Université-Palais (CUP), n° 164, Bruxelles, Larcier, 2016, pp. 91-137.

SUN, R., « Connectionism and neural networks », in K. FRANKISH et W.M. RAMSEY (éds.), *The Cambridge Handbook of Artificial Intelligence*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, pp. 108-127, disponible sur <https://www.cambridge.org>.

Taelman, P., « Loyale procesvoering », in B. MAES (dir.), *Propositions de réforme de la procédure de la procédure civile - Actes du colloque du 9 décembre 2005*, Bruges, La Charte, 2006, pp. 121-151.

THUAN, G., « La protection des données personnelles en Europe », in A. CRUZ NUÑEZ et P. DE GOUVEIA E MELO (dirs.), *Le citoyen au coeur de l'Union européenne. De la Convention et de la Charte à nos jours*, Bruxelles, Bruylant, 2024, pp. 121-143.

TOMBAL, T., « Droits de la personne concernée dans le RGPD », in C. DE TERWANGNE et K. ROSIER (dirs.), *Le règlement général sur la protection des données (RGPD/GDPR): analyse approfondie*, Collection du CRIDS, n° 44, Bruxelles, Éditions Larcier: Crids, Centre de recherche Information, droit et société, 2018, pp. 531-538.

TULKENS, F. et LOTARSKI, J., « Le tribunal indépendant et impartial à la lumière de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme », in G. CLOSSET-MARCHAL, J.-L.

LEDOUX, Chr. PANIER, J.-F. VAN DROOGHENBROECK et M. VERDUSSEN (dirs.), *Mélanges Jacques Van Compernelle*, Bruxelles, Bruylant, 2004, pp. 731-768.

TULKENS, F., « La fonction de juger à l'épreuve des droits fondamentaux », in *Le magistrat et le professeur*, Bruxelles, Larcier, 2017, pp. 85-101.

TULKENS, F., « Indépendance et impartialité, responsabilité du magistrat », in *Le statut du magistrat*, Paris, Éditions Panthéon-Assas, 2020, pp. 149-161.

VAN DEN BERGH, B., « Commentaar bij artikel 774 Ger.W. – Ambtshalve heropening van de debatten », in W. VANDENBUSSCHE (dir.), *Gerechtigd recht: artikelsgewijze commentaar met overzicht van rechtspraak en rechtsleer*, Malines, Kluwer, 2025, pp. 97-119.

VAN DER HAEGEN, M. et VAN DONINCK, J., « JustJudgment, het centraal register van beslissingen van de rechterlijke orde: een beknopte bespreking en analyse », *R.W.*, 2024 2023, n° 1, pp. 3-17.

VAN DROOGHENBROECK, J. et MALENGREAU, T., « La loyauté procédurale abjurée », *J.T.*, 2021, vol. 2021, n° 3, pp. 54-58.

VAN DROOGHENBROECK, J.-F., « Audience interactive et droits de la défense », in J.-F. VAN DROOGHENBROECK et P. CORNIL (dirs.), *L'audience*, Le Pli Juridique, Limal, Anthémis, 2023, pp. 131-154.

VAN HAUTE, C., « Le tableau «indicatif»... subsidiaire, mais indispensable », *Bull. Ass.*, 2010, n° 370, pp. 90-95.

VAN COMPERNOLLE, J. et DE LEVAL, G., « La responsabilité extracontractuelle de l'État du fait des magistrats », in D. RENDERS (COORD.) (éd.), *La responsabilité des pouvoirs publics*, 2016, 1^{re} éd., Bruxelles, Bruylant, 2016, pp. 191-213.

VAN COMPERNOLLE, J. et DE LEVAL, G., « Le temps dans le procès civil: réflexions sur la procrastination judiciaire », in J.-F. VAN DROOGHENBROECK (dir.), *Le temps et le droit: hommage au professeur Closset-Marchal*, Bruxelles, Bruylant, 2013, pp. 395-410.

VAN COMPERNOLLE, J. et FETTWEIS, A.-L., « Principes directeurs du procès civil », in G. DE LEVAL (dir.), *Droit judiciaire*, Volume 1, Collection de la Faculté de droit de l'Université de Liège, n° Tome 2, Bruxelles, Larcier, 2021, pp. 21-93.

VAN COMPERNOLLE, J., « L'impartialité du juge », in J. LINSMEAU et M. STORME (éds.), *Finalité et légitimité du droit judiciaire: het gerechtelijk recht waarom en waarheen?*, Centre universitaire de droit judiciaire (ULB), Bruxelles, La Charte, 2005, pp. 7-20.

VAN COMPERNOLLE, J., « L'interdiction faite au juge de fonder sa décision sur des faits acquis de science personnelle », in C. CHAINAIS B. HESS, A. SALETTI et J.F. VAN DROOGHENBROECK (dirs.), *L'office du juge: études de droit comparé*, Bruxelles, Bruylant, 2018, pp. 71-78.

VAN COMPERNOLLE, J., « Le juge et la conciliation judiciaire », in G. DE LEVAL, P. LEWALLE et M. STORME (éds.), *Le contentieux interdisciplinaire*, Centre Interuniversitaire de Droit Judiciaire, n° 4, Diegem, Kluwer, 1996, pp. 44-55.

VAN DROOGHENBROECK, J.-F. et BALOT, F., « La concentration des écritures: rédaction des conclusions et extension de l'autorité de la chose jugée », in J.-F. VAN DROOGHENBROECK (dir.), *Le code judiciaire en pot-pourri: promesses, réalités et perspectives*, Bruxelles, Larcier, 2016, pp. 115-196.

VAN DROOGHENBROECK, J.-F., « Le juge, les parties, le fait et le droit », in G. DE LEVAL (dir.), *Actualités en droit judiciaire*, Commission Université Palais (CUP), n° 83, Bruxelles, 2005, pp. 141-240.

VAN DROOGHENBROECK, J.-F., « Le nouveau droit judiciaire, en principe », in G. DE LEVAL et F. GEORGES (dirs.), *Le droit judiciaire en mutation: en hommage à Alphonse Kohl*, Commission Université Palais (CUP), n° 95, Liège, Anthemis, 2007, pp. 213-331.

VAN DROOGHENBROECK, J.-F., « Rapport belge », in V. BOLARD et M. PIERRAT (dirs.), *Les principes directeurs du procès civil en droit comparé à l'aune de la pensée de Motulsky*, Thèmes et commentaires. Actes, Paris, Dalloz, 2019, pp. 155-222.

VAN DROOGHENBROECK, J.-F., GILLET, A. et MALENGREAU, T., « La loyauté procédurale : irrésistible ascension d'un principe », in *In Memoriam Dominique Jossart et Renaud de Briey*, Limal, 2022, pp. 89-109.

VAN DROOGHENBROECK, J.-F., MOUGENOT, D. et DE CONINCK, B., « Le juge belge de la mise en état, un bon à rien (d'autre) ? », in *Redelijk eigen-zinnig...*, Herentals, Knops Publishing, 2023, pp. 901-918.

VAN DROOGHENBROECK, S. et LANGLOIS, C., « Digitalisation et discrimination : enjeux d'une rencontre, agenda d'une réforme », in J. RINGELHEIM, S. VAN DROOGHENBROECK, J. VRIELINK et P. WAUTELET (éds.), *Redynamiser la lutte contre la discrimination*, Discrimination law in theory and practice, n° 6, Anvers, Intersentia, 2023, pp. 35-73.

VAN DROOGHENBROECK, S. et RENAULD, B., « Le principe d'égalité et de non-discrimination », in M. VERDUSSEN et N. BONBLED (dirs.), *Les droits constitutionnels en Belgique*, 1 et 2, 1^{re} éd., Bruxelles, Bruylant, 2011, pp. 553-605.

VAN DROOGHENBROECK, J.-F., « Une théorie (belge) du fait constant ? », in C. CHAINAIS, B. HESS, A. SALETTI et J.F. VAN DROOGHENBROECK (dirs.), *L'office du juge : études de droit comparé*, Bruxelles, Bruylant, 2018, pp. 283-301.

VAN GYSEL, A.-C. et RENCHON, J.-L., « L'amélioration du régime de l'obligation alimentaire : objectivisation et meilleure exécution », in *États généraux du droit de la famille*, 2014, 1^{re} éd., Bruxelles, Bruylant, 2014, pp. 111-135.

VAN GYSEL, A.-C., « L'usufruit du conjoint survivant et du cohabitant légal survivant, les inconvénients d'une solution idéale », in *La famille et son patrimoine en questions*, Limal, Anthemis, 2015, p. 245-286.

VAN HARTEN, H., « Les défis de communication pour les tribunaux à l'ère du numérique », in S. ADAM, I. DERVEAUX, G. GRASSO, F. VAZ VENTURA (éds.), *The rule of law and good administration of justice in the digital era = L'état de droit et la bonne administration de la justice à l'ère numérique*, Bruxelles, Bruylant, 2024, pp. 571-590.

VERBRUGGEN, C., « Les droits de mise au rôle et l'accès à la justice : le coup de semonce de la Cour constitutionnelle », in *L'accès à la justice*, Commission Université-Palais (CUP), n° 173, Liège, Anthemis, 2017, pp. 214-235.

WARUSFEL, B., « Perspectives sur l'algorithme entre technique et droits », in J.-P. CLAVIER (dir.), *L'algorithmisation de la justice*, Création, information, communication, Bruxelles, Larcier, 2020, pp. 17-22.

WATTIER, S., « Introduction - L'égalité et la non-discrimination comme pierre angulaire de l'ensemble des branches du droit », in S. WATTIER (dir.), *Actualités en matière d'égalité et de non-discrimination: questions choisies*, Commission Université-Palais (CUP), n° 232, Liège, Anthemis, 2024, pp. 7-14.

WERY, P., « Les notions d'obligation, de contrat et d'acte juridique unilatéral dans le nouveau Code civil : une évolution et non une révolution », in *La réforme du droit des obligations*, 2023, 1^{re} éd., Bruxelles, Larcier, 2023, pp. 69-168.

ZENATI-CASTAING, F., « La jurisprudence révélée - contribution écrite », in L. CADIET, C. CHAINAIS et J.-M. SOMMER (dirs.), *La diffusion des données décisionnelles et la jurisprudence*, 2, Rapport remis à la première présidente de la Cour de cassation et au procureur général près la Cour de cassation, Paris, Cour de cassation (France), juin 2022, pp. 178-192, disponible sur <https://www.courdecassation.fr>.

IV. Rapports

A. Rapports nationaux

a) Belgique

BOONEN, S., CLAVIE, M. et GARNY, N., *Compendium - Aide juridique*, Avocats.be, 1 septembre 2024.

BROT CORNE, P. et PONNET, K., *Baromètre de l'inclusion numérique 2024*, Fondation Roi Baudouin, UCLouvain et VUB, 2024, p. 72, disponible sur <https://kbs-frb.be/fr/>.

CONSEIL SUPERIEUR DE JUSTICE, *Suivi de l'enquête particulière : application des nouvelles règles en matière d'attribution des affaires à des chambres à conseiller unique*, Bruxelles, 2022.

CONSEIL SUPERIEUR DE LA JUSTICE, *Avis d'office sur les dispositions relatives au juge unique et au conseiller unique contenues dans l'avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de justice*, Bruxelles, 2 décembre 2013.

CONSEIL SUPERIEUR DE LA JUSTICE, *Baromètre de la justice : le regard du citoyen*, Bruxelles, avril 2024, p. 152,.

CONSEIL SUPERIEUR DE LA JUSTICE, *Enquête particulière : application des nouvelles règles en matière d'attribution des affaires à des chambres à conseiller unique*, Bruxelles, 2018, disponible sur <https://csj.be>.

CONSEIL SUPERIEUR DE LA JUSTICE, *Guide pour les magistrats – Principes, valeurs et qualités*, publié à l'instigation du Conseil supérieur de la Justice et le Conseil consultatif de la magistrature, accessible sur le site www.csj.be, devenu, en 2024, *Principes généraux relatifs à la déontologie des magistrats*, approuvés par l'Assemblée générale, générale du Conseil supérieur de la justice le 27 mars 2024, p. 14

COUR DES COMPTES, *Accessibilité financière à la Justice - aide juridique de deuxième ligne et assurance protection juridique*, rapport transmis à la Chambre des représentants, Bruxelles, janvier 2024.

DE MAREZ, L. ET SCHURMAN, D., *imec.digimeter 2022 - Digitale trends in Vlaanderen*, IMEC, 2022, p. 86, disponible sur <https://www.imec.be/>.

DIGITAL WALLONIA ET AGENCE DU NUMERIQUE, *Baromètre 2023 de maturité numérique des citoyens wallons*, 2023, p. 66, disponible sur digitalwallonia.be/citoyens.

FAURE, L., BROTCORNE, P., VENDRAMIN, P. et MARIËN, I., *Baromètre de l'inclusion numérique 2022*, Fondation Roi Baudouin, UCLouvain et VUB, 2022, p. 72, disponible sur <https://kbs-frb.be/fr/>.

GEORGES, A., SEVENHANT, R. et DEVOS, E., *imec.digimeter 2024 - Digitale trends in Vlaanderen*, IMEC, 2024, p. 96, disponible sur <https://www.imec.be/>.

HENRY, P. et HOFSTRÖSSLER, P., *L'avenir de la profession d'avocat*, Rapport au Ministre de la Justice K. Geens, 25 février 2018, disponible sur <https://justitie.belgium.be>.

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TELECOMMUNICATIONS, *Avis du Conseil de l'IBPT concernant la proposition de résolution n°2284/001 visant à reconnaître l'accès à internet comme un besoin essentiel*, Bruxelles, 21 avril 2022.

INSTITUT FEDERAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DES DROITS HUMAINS, *Avis sur la proposition de révision de l'article 23 de la Constitution en vue de consacrer le droit à l'internet et la neutralité des réseaux internet*, Bruxelles, 18 février 2022.

JANSSENS, J.-P., *Plan stratégique 2022-2024 - Période : 1er janvier 2022 - 31 décembre 2024*, Bruxelles, Service public Fédéral Justice, 22 avril 2022, disponible sur https://justice.belgium.be/fr/spf_justice/plan_strategique.

MASSART, E., CALDARINI, C. et SEMAL, É., *De l'invisibilité à l'autonomie des personnes en situation de vulnérabilité*, Schaerbeek, GT « Exclusion numérique 1030 » de la Coordination de l'Action Sociale de Schaerbeek (CASS), 2022, disponible sur <https://www.cass-ssa.be/fr/nos-activites/publications>.

MEDIATEUR FEDERAL, « Recommandation pour un droit d'accès à internet dans la Constitution », 8 juillet 2021, disponible sur <https://www.federaalombudsman.be/fr/recommandation-acces-internet>.

Memorandum pour le nouveau gouvernement fédéral, Bruxelles, Collège des cours et tribunaux, 28 mai 2024, p. 20, disponible sur <https://www.rechtbanken-tribunaux.be>.

PARMENTIER, S., VERVAEKE, G., DOUTRELEPONT, R. et KELLENS, G. (dirs.), *Une radiographie de la justice - Les résultats du premier « baromètre de la justice » en Belgique*, Série Problèmes Actuels concernant la Cohésion Sociales, Gand, Gent Academia Press, 2004, disponible sur <https://csj.be>.

Pilotage de la transformation numérique de la justice par l'État fédéral, Bruxelles, Cour des comptes, 4 décembre 2024, p. 101, disponible sur <https://www.ccrek.be>.

Recommandation 2021/02 au Parlement : Reconnaître l'accès à l'internet en tant que besoin essentiel et en faire un droit fondamental”, le Médiateur fédéral, juillet 2021, disponible sur <https://www.federaalombudsman.be/>.

SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, LA PRECARITE ET L'EXCLUSION SOCIALE, *La dimension financière de la pauvreté - Contribution au débat et à l'action politiques*, 20 décembre 2023.

SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, LA PRECARITE ET L'EXCLUSION SOCIALE, *Pauvreté et ineffectivité des droits - non-recours aux droits*, Bruxelles, La Charte, 2017.

SERVICE PUBLIC FEDERAL SECURITE SOCIALE (COORD.), *Le non-recours à l'aide sociale en Belgique : propositions politiques - Rapport final du projet BELMOD*, Bruxelles, Commission de l'Union européenne, juin 2022.

UNIA (CENTRE INTERFEDERAL POUR L'EGALITE DES CHANCES) ET SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, LA PRECARITE ET L'EXCLUSION SOCIALE, *Avis relatif à l'impact de la digitalisation des services (publics ou privés)*, 3 février 2023.

VAN WASSENHOVE, S., *Guide de la LegalTech en Belgique*, Bruxelles, Larcier, 2021.

VEROUGSTRAETE, I., DE SWAEF, M., LECROART, P. et LIERMAN, S., *Rapport annuel de la Cour de cassation de Belgique*, 2007, disponible sur <https://courdecassation.be>.

WYLLEMAN, B., « L'obligation du juge civil de soulever d'office les fondements juridiques et les moyens de droit », *Rapp. ann. Cass.*, 2017, pp. 150-185.

b) France

BEYNEL, J.-F. et CASAS, D., *Chantiers de la Justice. Transformation numérique*, France, Ministère de la Justice, 2018, disponible sur justice.gouv.fr.

BOULAKRAS, H. (dir.), *L'IA au service de la justice : stratégie et solutions opérationnelles (rapport au garde des Sceaux)*, Paris, Groupe de travail sur l'intelligence artificielle, 23 juin 2025, p. 128.

CADIET, L. (dir.), *L'open data des décisions de justice - mission d'étude et de préfiguration sur l'ouverture au public des décisions de justice*, Paris, Ministère de la Justice, novembre 2017, p. 206.

CADIET, L., CHAINAIS, C. et SOMMER, J.-M. (dirs.), *La diffusion des données décisionnelles et la jurisprudence*, Rapport remis à la première présidente de la Cour de cassation et au procureur général près la Cour de cassation, Paris, Cour de cassation (France), juin 2022, disponible sur <https://www.courdecassation.fr>.

CHASSAGNARD-PINET, S. (DIR.), *Le e-règlement extrajudiciaire des différends*, Paris, IERDJ, mars 23, disponible sur <https://gip-ierdj.fr/fr/publications>.

CNIL, *Comment permettre à l'homme de garder la main ? Les enjeux éthiques des algorithmes et de l'intelligence artificielle*, Paris, , décembre 2017.

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME (CNCDH), *Avis relatif à l'impact de l'intelligence artificielle sur les droits fondamentaux*, Paris, 7 avril 2022, disponible sur <https://www.cncdh.fr>.

FRASSA, C.-A. et DE LA GONTERIE, M.-P., *Rapport d'information fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale sur l'intelligence artificielle et les professions du droit*, Paris, Sénat (France), 2024, p. 145, disponible sur <https://www.senat.fr/>.

GUINCHARD, S., *L'ambition raisonnée d'une justice apaisée : rapport au garde des Sceaux*, Collection des rapports officiels, Paris, Commission sur la répartition des contentieux, 2008, p. 344, disponible sur <https://documentation.insp.gouv.fr/>.

HYDE (DIR.), A. et DELABORDE (DIR.), A., *Droit et intelligence artificielle*, IERDJ, 2025, disponible sur <https://gip-ierdj.fr/fr/publications/>.

Justice, faites entrer le numérique, Institut Montaigne, 13 novembre 2017, p. 104, disponible sur <https://www.institutmontaigne.org/publications/justice-faites-entrer-le-numerique>.

LEGRAND, E. et POPA-FABRE, M., *IA générative & décision du juge*, Impact du numérique sur la justice, Paris, IERDJ, 2024, pp. 9-54.

MAGENDIE, J.-C., *Célérité et qualité de la justice: la gestion du temps dans le procès: rapport au garde des sceaux, ministre de la justice*, Collection des rapports officiels, Paris, Documentation française, 2004.

Rapport annuel 2010 - Le droit de savoir, Paris, Cour de cassation française, 2010, p. 610, disponible sur <https://www.courdecassation.fr>.

Rapport du cycle d'ateliers sur l'éthique de la réutilisation des décisions de justice, Ministère de la Justice (France), mars 2022, p. 27.

THE BANK OF ENGLAND, « Artificial Intelligence and Machine Learning », 26 octobre 2023, disponible sur <https://www.bankofengland.co.uk>.

VALL, R., *Rapport d'information au nom de la mission d'information sur la lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion numérique*, Sénat (France), 17 septembre 2020.

B. Rapports internationaux

AMNESTY INTERNATIONAL, *Digitally divided - Technology, inequality, and human rights*, London, 2023.

CEPEJ, *Premier rapport du bureau consultatif sur l'intelligence artificielle (IA) dans le système judiciaire basé sur les informations contenues dans le centre de ressources sur la cyberjustice et l'IA*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 28 février 2025, p. 82, disponible sur <https://www.coe.int/fr/web/cepej/>.

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, au Conseil, à la Banque centrale européenne, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, *Le tableau de bord de la justice dans l'UE*, COM(2022) 234, 19 mai 2022, disponible sur <https://commission.europa.eu/>

CONSEIL DE L'EUROPE, *Systèmes Judiciaires Européens - Rapport d'évaluation de la CEPEJ*, Strasbourg, Council of Europe, 2024.

COUR E.D.H., *Guide sur l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme – droit à un procès équitable (volet civil)*, Conseil de l'Europe, 31 août 2023.

EUROPEAN COMMISSION'S HIGH LEVEL EXPERT GROUP ON ARTIFICIAL INTELLIGENCE, « Ethics Guidelines for Trustworthy AI », 8 avril 2019, p. 21 disponible sur https://ec.europa.eu/newsroom/dae/document.cfm?doc_id=58477

EUROPEAN DATA PROTECTION SUPERVISOR (EDPS) (Bernardo, V.), *TechDispatch: explainable artificial intelligence*; Luxembourg, , 2023.

EUROPEAN UNION, *Open data maturity report*, Luxembourg, Publications Office of the European Union, 2024, disponible sur https://data.europa.eu/sites/default/files/odm2024_full_report.pdf.

MILDEBRATH, H., *L'accès à l'internet en tant que droit fondamental: explorer différents aspects de la connectivité*, LU, Service de recherche pour les députés, au sein de la direction générale des services de recherche parlementaire (EPRS) du secrétariat général du Parlement européen, 2022, disponible sur <https://data.europa.eu/doi/10.2861/114951>.

C. Droit souple international

CEPEJ, *Boîte à outils pour soutenir la mise en oeuvre des Lignes Directrices sur la conduite du changement vers la cyberjustice*, Strasbourg, 14 juin 2019, disponible sur <https://rm.coe.int/cepej-boite-a-outils-cyberjustice-fr-cepej-2019-7/168094ef3d>.

CEPEJ, *Charte éthique européenne d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 3 décembre 2018, p. 82, disponible sur <https://www.coe.int/fr/web/cepej/>.

CEPEJ, *Mandat spécifique du Groupe de travail sur la cyberjustice et l'intelligence artificielle (CEPEJ-GT-CYBERJUST)*, 2024-2025, disponible sur <https://rm.coe.int/mandat-cyberjust/1680ae4111>

CEPEJ, *Outil de réduction de l'arriéré judiciaire*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 15 juin 2023, p. 51, disponible sur <https://rm.coe.int>.

COMITE CONSULTATIF DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DES PERSONNES A L'EGARD DU TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (108+) et Mantelero, A., *Rapport sur l'intelligence artificielle : intelligence artificielle et protection des données : enjeux et solutions possibles*, Conseil de l'Europe, 2019, disponible sur www.coe.int/fr.

CONSEIL CONSULTATIF DE JUGES EUROPEENS (CCJE), avis 2018 n° 21 *Prévenir la corruption des juges*, adopté à Zagreb, le 9 novembre 2018 (disponible sur <https://wcd.coe.int>)

CONSEIL CONSULTATIF DE JUGES EUROPEENS (CCJE), avis 2023 n° 26, *Aller de l'avant : l'utilisation de la technologie d'assistance dans le système judiciaire*, adopté à Strasbourg, le 1^{er} décembre 2023 (disponible sur <https://wcd.coe.int>)

CONSEIL CONSULTATIF DE JUGES EUROPEENS (CCJE), avis n° 14 du Conseil consultatif des juges européens (CCJE), *Justice et technologies de l'information (TI)*, Strasbourg, 9 novembre 2011

CONSEIL CONSULTATIF DE JUGES EUROPEENS (CCJE), *Magna carta des juges*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 17 novembre 2010

CONSEIL DE L'EUROPE, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, *Décoder l'intelligence artificielle : 10 mesures pour protéger les droits de l'homme*, Strasbourg, mai 2019.

CONSEIL DE L'EUROPE, Commission européenne pour la démocratie par le droit, dite « de Venise », *Liste des critères de l'Etat de droit*, Strasbourg, 11 mars 2016.

CONSEIL DE L'EUROPE, Convention-cadre sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, adoptée le 17 mai 2024, *S.T.C.E.*, n°225 (ouverte à la signature dès le 5 septembre 2024, disponible sur <https://rm.coe.int/1680afae3d>).

CONSEIL DE L'EUROPE, Rec(2023)2 du Comité des Ministres aux États membres sur les droits, les services d'aide et le soutien des victimes de la criminalité, adoptée le 15 mars 2023, disponible sur <https://search.coe.int/>

CONSEIL DE L'EUROPE, recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur un *Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet*, 16 avril 2014, CM/Rec(2014)6

CONSEIL DE L'EUROPE, recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres *sur la liberté d'exercice de la profession d'avocat* du 25 octobre 2000 Rec(2000)21, principes I.1. et I.8 <https://rm.coe.int/16804c392c> ;

CONSEIL DE L'EUROPE, *Systèmes Judiciaires Européens - Rapport d'évaluation de la CEPEJ*, Strasbourg, Council of Europe, 2024, p. 9

Corpus de « règles modèles européennes de procédure civile ELI/Unidroit », disponibles sur <https://www.unidroit.org/instruments/civil-procedure/eli-unidroit-rules/>

ONU, Résolution du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies « La promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme sur l'Internet », A/HRC/RES/ RES/20/8, datée du 16 juillet 2012).

ONU, Résolution du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies 47/16 du 13 juillet 2021, A/HRC/RES/47/16

SOLER GARRIDO, J., DE NIGRIS, S., BASSANI, E., SANCHEZ, I., EVAS, T., ANDRE, A. et BOULANGE, T., « Harmonised Standards for the European AI Act », *JRC*, European Commission, 2024, n° 139430.

UNESCO INSTITUTE FOR STATISTICS, *Guide to measuring information and communication technologies (ICT) in education*, Montréal (Canada), 2002, p. 139, disponible sur <https://uis.unesco.org/>.

UNESCO, recommandation *sur l'éthique de l'intelligence artificielle*, adoptée le 23 novembre 2021, disponible sur https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000381137_fre, sp. p. 28, point 63

UNION EUROPÉENNE (Commission), *Digital decade cardinal points*, 27 septembre 2023.

UNION EUROPEENNE, Comité européen de la protection des données (EDPB), *Lignes directrices 01/2022 sur les droits des personnes concernées — Droit d'accès*, Bruxelles, 2023, p. 74.

UNION EUROPÉENNE, Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les meilleures pratiques concernant la publication en ligne des décisions de justice , *J.O.U.E.*, C362/2, 8 octobre 2018, point 12

UNION EUROPÉENNE, Déclaration européenne sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique, *J.O.U.E.*, C 23/1, 23 janvier 2023.

UNION EUROPÉENNE, Groupe d'experts indépendants de haut niveau sur l'intelligence artificielle (GEHN IA) constitué par la Commission européenne en juin 2018, *Lignes directrices en matière d'éthique pour une IA digne de confiance*, 2019

UNION EUROPÉENNE, le Parlement, le Conseil et la Commission, *Socle européen des droits sociaux*, Bruxelles, adopté lors du sommet de Göteborg, 2017, disponible sur <https://ec.europa.eu>

V. Colloques

« L'intelligence artificielle et la fonction de juger, organisé par la Cour de cassation française dans le cadre du cycle 2022 portant sur "L'intelligence artificielle : quelle intelligence juridique ?" », 21 avril 2022, disponible sur <https://www.courdecassation.fr/>.

Allocution de M. le premier Président de la Cour de cassation française Christophe Soulard, lors de l'audience solennelle de la Cour de cassation française du 9 janvier 2023, disponible sur <https://www.courdecassation.fr/>

« Conférence Cyberjustice Europe 2023 », organisée par l'I.E.R.D.J., le Conseil de l'Europe, le Laboratoire de Cyberjustice (Montréal), 27 novembre 2023.

Colloque Digital Justice & Legal Summit (5^e ed.), « Artificial intelligence for lawyers, friend or enemy ? », organisé par Reshape Legal et les ordres des barreaux belges, s'étant tenu le 1^{er} décembre 2023 à Bruxelles.

Audience solennelle de début d'année 2025 de la Cour de cassation française, disponible sur <https://www.courdecassation.fr/>

VI. Presse générale

« OpenAI DevDay, Opening Keynote » du 6 nov. 2023, disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=BXiFKCjc6Rw>.

« Avec Anthropic, Amazon investit massivement dans l'intelligence artificielle », *Le Monde*, 25 septembre 2023, disponible sur https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/09/25/avec-anthropic-amazon-investit-massivement-dans-l-intelligence-artificielle_6190913_3234.html.

« Comment le cabinet d'avocats Allen & Overy met le cap sur la legaltech », *Trends-Tendances*, 30 novembre 2018, disponible sur <https://trends.levif.be/a-la-une/comment-le-cabinet-davocats-allen-overly-met-le-cap-sur-la-legaltech/>.

« L'Illectronisme, l'exclusion numérique silencieuse », *Zoom zoom zen*, France, France Inter, 8 janvier 2024, disponible sur <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/zoom-zoom-zen/zoom-zoom-zen-du-lundi-08-janvier-2024-1526350>.

« Le tarif social pour une connexion à internet sera plafonné à 19 euros dès 2024 », *Le Soir*, 8 novembre 2022, disponible sur <https://www.lesoir.be/> (Consulté le 14 février 2024).

AFT, « Un avocat américain s’excuse après avoir utilisé ChatGPT: « Je pensais que c’était un moteur de recherche fiable » », *Le Soir*, 8 juin 2023, disponible sur <https://www.lesoir.be/>.

BALDACCHINO, J., « Un avocat américain a utilisé ChatGPT pour préparer un procès... et n’a cité que des faux arrêts », *France Inter*, 30 mai 2023, disponible sur <https://www.radiofrance.fr/franceinter>.

BRETEAU, P., FERRER, M. et BAUDIN, L., « Corrélation ou causalité ? Brillez en société avec notre générateur aléatoire de comparaisons absurdes », *Le Monde*, 2 janvier 2019.

CHARLOT, C., « Faut-il craindre la révolution ChatGPT? », *Trends-Tendances*, 6 février 2023, disponible sur <https://trends.levif.be/entreprises/faut-il-craindre-la-revolution-chatgpt/>.

CUMBLEY, R. et CHURCH, P., « ChatGPT – 50 questions to road test its legal advice », *Linklaters blogs*, 19 décembre 2022, disponible sur <https://www.linklaters.com>.

GIFFORD, C., « Woman who used AI ‘hallucinations’ instead of lawyers loses tax battle », *The Telegraph*, 12 décembre 2023, disponible sur <https://www.telegraph.co.uk/money/tax/woman-ai-lawyer-chatbot-tax-hmrc-fake-legal-cases/>.

JOLLY, I., EKDAHL, K., POTRATZ METCALF, C. et OZA, E., « ChatGPT, Bing and Bard – What businesses need to be thinking about », 13 mars 2023, disponible sur <https://www.linklaters.com/> (Consulté le 8 janvier 2024).

LALLEMAND, C., « L’IA ne présente pas de menace réelle pour le travail d’un avocat », *Trends-Tendances*, 2 mars 2023, disponible sur <https://trends.levif.be/entreprises/lia-ne-presente-pas-de-menace-reelle-pour-le-travail-dun-avocat/>.

LALLEMAND, C., « Le chatbot Harvey remplacera-t-il les avocats ? », *Trends-Tendances*, 27 février 2023, disponible sur <https://trends.levif.be/a-la-une/tech-medias/le-chatbot-harvey-remplacera-t-il-les-avocats/>.

LAROUSSE, D. et PIQUARD, A., « IA : avec Gemini, Google entend rivaliser avec les meilleurs modèles d’OpenAI », *Le Monde*, 6 décembre 2023, disponible sur https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/12/06/ia-avec-gemini-google-entend-rivaliser-avec-les-meilleurs-modeles-d-openai_6204231_3234.html.

Lire et Ecrire, « Les citoyen.nes en difficulté de lecture et d’écriture disent non au « digital par défaut » - Lettre ouverte », 2022, disponible sur <https://lire-et-ecrire.be/>.

MARTIN, A., « Le nouveau tarif social télécom prévoit un accès internet à 19 euros », *L’Echo*, 8 novembre 2022, disponible sur <https://www.lecho.be/>.

OCTAVE, B., « La véritable IA conversationnelle est bien plus polyvalente que les chatbots », *La Libre*, 17 novembre 2023, disponible sur <https://www.lalibre.be/economie/digital/2021/05/16/la-veritable-ia-conversationnelle-est-bien-plus-polyvalente-que-les-chatbots-J3IW466ILJGODGBJVFHREM4H6E/>.

SIEBERATH, R., « Avec ChatGPT, se dirige-t-on vers une “fracture de l’IA” ? », *Libre Eco week-end*, 17 novembre 2023, disponible sur <https://www.lalibre.be/economie/digital/2023/01/22/avec-chatgpt-se-dirige-t-on-vers-une-fracture-de-lia-VY25ZNE4GVCMHFGLUW3FFVGREI/> (Consulté le 17 novembre 2023).

TRENDS TENDANCES, « La fin du “zero rating” », 9 juillet 2022, disponible sur <https://trends.levif.be/a-la-une/tech-medias/la-fin-du-zero-rating/>.

WEISER, B., « Here's What Happens When Your Lawyer Uses ChatGPT », *The New York Times*, 27 mai 2023, disponible sur <https://www.nytimes.com/>.

TABLE DES MATIÈRES

Abstract	2
Sommaire	3
Introduction générale	5
1. Une vie vouée au « tout numérique ».	5
2. Quel avenir pour la justice étatique ?	9
3. Quel rôle pour le juge ?.	10
4. Etendue de la recherche.	10
5. Plan général.	11
Première partie : Les algorithmes et le procès	13
6. Objet et plan de la première partie.	14
Titre premier : La transformation algorithmique du procès	15
7. Objet, délimitation et plan du Titre premier.	15
Chapitre 1 ^{er} Le temps judiciaire et les technologies : entre accélération et distorsion	16
8. Objet et plan du chapitre.	16
Section 1. Le droit procédural comme inefficacité désirable ?	17
9. Efficacité, impératrice de la discipline informatique.	17
10. « <i>Desirable inefficiency</i> ».	17
11. Problème basique du procès.	20
12. Le problème enrichi du procès.	21
13. L'« inefficacité désirable » du procès représentée par le droit procédural.	24
14. Utilisation du champ sémantique de l'« efficacité » dans un contexte judiciaire.	26
15. Une procédure judiciaire « efficace ».	28

16.	Efficacité des principes émergents versus inefficacité des principes fondamentaux.	29
Section 2. Le temps technologique et le temps du procès		32
17.	La notion de temps dans un univers numérique.	32
18.	Échanges numériques et instantanéité	34
19.	La progression de la justice prédictive et l'inversion temporelle du procès judiciaire.	35
20.	Préalable à la justice prédictive : l'open data des décisions de justice.	36
21.	Effet de l'inversion temporelle exercée par la justice prévisionnelle sur la procédure judiciaire.	43
Conclusion du chapitre 1er		46
22.	Impulsion vers une modernisation raisonnée.	46
23.	Vers un procès incrémental et itératif	46
Chapitre 2 L'autonomie digitale illusoire : entre promesse d'émancipation et fracture sociale		49
24.	Objet et plan du chapitre.	49
Section 1. L'apparente autonomie de l'accès digital au droit et à la justice		51
25.	L'accès intellectuel à la justice.	51
§1er. L'e-accès au droit et autonomie du justiciable		52
26.	L'e-accès au droit.	52
27.	Le graal des justiciables autonomes.	54
28.	Vers des « <i>lawyerless courts</i> » ?	56
29.	Failles des systèmes algorithmiques juridiques. Ces logiciels algorithmiques juridiques, tout aussi alimentés qu'ils soient, ne seront en outre pas infaillibles, et ce pour plusieurs raisons.	59
§2. La promotion des résolutions amiables des différends		64
30.	L'éloge moderne de la collaboration.	64
31.	D'adversaires en partenaires	64
Section 2. La fracture numérique		70

32.	La justice informatisée rime-t-elle avec « accessibilité » ?	70
33.	La dimension multiple de la fracture numérique.	72
34.	La COVID19 et la fracture numérique.	73
35.	La fracture numérique du premier degré : le matériel.	74
36.	La fracture numérique du second degré : les compétences.	76
37.	Les différentes catégories de compétences numériques et leurs incidences dans le cadre de la justice digitale.	77
38.	Évolution permanente des compétences nécessaires au fil des développements de nouvelles technologies : un socle commun à cultiver ?	79
39.	Fracture numérique du troisième degré : l'utilisation adéquate.	80
40.	La fracture de maturité numérique ou d'attitude.	81
41.	Fracture numérique particulière – la fracture « robotique ».	81
42.	Fracture numérique particulière – l'illettrisme et le handicap.	82
43.	De fracture à discrimination.	84
Section 3. La vulnérabilité numérique et le respect du principe d'égalité et de non-discrimination		85
44.	De fracture numérique.	85
45.	Une distinction indirecte, mais potentiellement proportionnée au but légitime poursuivi.	87
47.	Mesures d'inclusion numérique judiciaire : l'accompagnement personnalisé.	95
48.	Mesures d'inclusion numérique judiciaire : une nouvelle branche de l'aide juridique ?	97
49.	Mesures d'inclusion numérique judiciaire : l'accessibilité des interfaces.	100
50.	Un droit constitutionnel d'accès à Internet ?	101
Conclusion du chapitre 2		112
51.	Inégalités engendrées par l'utilisation d'outils numériques.	112
Conclusion du Titre premier		113
52.	La pertinence de la procédure judiciaire dans son principe.	113
53.	Modernisation de la procédure néanmoins nécessaire : renversement temporel comme facteur d'interactivité de la procédure.	113

Titre deux : La justice algorithmique	114
54. Introduction.	114
55. Définitions.	115
56. Justice « prédictive ».	119
57. Algorithmes et justice : ce qu'on en espère.	120
58. Algorithmes et justice : ce qu'on craint.	123
59. Plan du Titre deux.	124
Chapitre 1 ^{er} . La justice algorithmique du point de vue des parties	126
60. Introduction	126
Section 1. L'accentuation de l'inégalité face aux frais de justice	126
61. Gratuité de la justice versus les frais de justice.	126
62. Inégalité face aux frais de justice et les correctifs belges.	127
63. Données illisibles.	128
64. Trésor des données judiciaires.	129
65. Coût de l'exploitation de ces données.	131
66. Caractère indispensable du traitement de ces données au conseil juridique ? .	132
Section 2. L'accentuation de l'inégalité des armes	136
67. Accroissement du recours aux voies amiables extrajudiciaires et potentielle violation du principe d'égalité des armes.	136
68. Principe de l'égalité des armes.	136
§1er. L'utilisation d'outils algorithmiques par les parties en dehors d'une procédure judiciaire	139
69. Aide à la négociation.	139
70. Justice « hors le juge ».	140
§2. L'utilisation d'outils algorithmiques par les parties au cours d'une procédure judiciaire	143
71. Menace pour l'égalité des armes : inégalité des moyens procéduraux ?	143
72. Qualification judiciaire de l'outil algorithmique et de son résultat.	145

Conclusion du chapitre 1 ^{er} : définition d'une « bonne justice »	148
73. Écueils de la négociation.	148
74. Distinction des approches du juriste et du justiciable quant à l'appréciation d'une « bonne justice ».	149
75. Premier constat : la faible confiance des justiciables.	149
76. Attentes des justiciables : une justice efficace.	150
77. Une « bonne » justice selon le juriste : une justice équitable.	152
78. Non-application du principe du procès équitable à une justice algorithmique.	153
79. Vertus de la procédure : garantir les droits substantiels et consacrer les « droits fondamentaux de procédure ».	154
Chapitre 2. La justice algorithmique du point de vue du juge	157
80. Source de la légitimité du juge.	157
81. L'adéquate place de l'algorithme dans le procès : à la place ou en renfort du juge ?	158
Section 1. Les algorithmes à la place du juge	159
82. Qualités intrinsèques d'un juge humain difficilement mises en œuvre d'un point de vue technique.	159
§1er. Les qualités intrinsèques d'un juge humain	160
83. Quatre qualités primordiales et leurs bénéfiques.	160
A. Un tiers indépendant et impartial	160
84. Indépendance et impartialité judiciaires.	160
85. Aucune garantie technologique de principe à l'indépendance et à l'impartialité.	161
86. Biais algorithmiques opaques.	162
87. Un arsenal de garanties : la procédure.	163
B. L'humanité du juge - juger n'est pas calculer	164
88. Au-delà du syllogisme judiciaire.	164
89. La subjectivité du syllogisme judiciaire.	165
90. La dimension humaine du jugement.	165

C.	L'absence d'erreurs mécaniques du juge humain	167
91.	« L'erreur est humaine » ?	167
92.	Prévisibilité versus individualisation.	167
93.	La justice « prédictive » et le risque de surajustement.	169
94.	Alimentation de l'intelligence artificielle : jurisprudence ou conglomérat de décisions judiciaires ?	171
95.	Risque de corrélations non-causales.	173
96.	Alimentation de l'intelligence artificielle : jurisprudence ou conglomérat de décisions judiciaires ?	174
D.	La décision du juge humain	175
97.	Un algorithme ne décide pas.	175
98.	Les qualités intrinsèques d'un juge humain : .	176
99.	Les qualités intrinsèques d'un juge humain : la motivation de sa décision.	178
§2.	La mise en œuvre insatisfaisante de ces qualités dès la conception de l'outil algorithmique	181
100.	Les qualités du juge humain sont-elles techniquement traductibles au sein des systèmes d'intelligence artificielle ?	181
100.1.	Les « organismes de règlement extrajudiciaire » au sein du droit européen	181
100.2.	Traitement distinct de l'intelligence artificielle au service des juges et de celle au service des avocats	182
A.	L'intelligence artificielle au service des juges soumis au RIA	183
101.	Obligations imposées au « fournisseur » du système dès sa conception.	183
102.	Évaluation de conformité.	184
103.	Normalisation technique harmonisée.	185
104.	Premier problème : composition des organismes de normalisation.	188
105.	Deuxième problème : opérationnalisation du procès équitable.	190
B.	Les logiciels de justice prévisionnelle développés au profit des justiciables et/ou des avocats	191
106.	Conformité et certification volontaires.	191

C.	Les exigences communes : proposition.	195
107.	Qualité des données d'entraînement.	195
108.	Une certification par un organisme tiers indépendant qui « prend les droits fondamentaux au sérieux ».	196
Section 2. Les algorithmes à l'aide du juge		201
109.	Introduction.	201
110.	L'ouverture belge aux modèles d'algorithmes d'aide à la décision au profit des magistrats.	202
110.1.	Les outils envisagés	204
110.2.	Les outils envisageables	205
111.	Précisions parlementaires relatives à cette utilisation.	207
112.	Obligation ou faculté de consultation ?	208
§1er. Le caractère facultatif <i>de iure</i>		210
113.	Indépendance du magistrat.	210
A.	L'objectivation actuelle de certains contentieux	213
114.	Indépendance du juge versus objectivation de certains contentieux.	213
115.	Valorisation légale de l'usufruit.	214
116.	Calcul des délais de préavis en cas de licenciement par l'employeur.	215
117.	Notion de l'intérêt de l'enfant dans le cadre de la fixation de son hébergement réparti entre ses parents séparés.	216
118.	L'objectivation du contentieux alimentaire.	217
119.	Le tableau indicatif en matière de préjudice corporel.	219
120.	Conclusion : liberté générale de s'écarter des méthodes et barèmes.	221
B.	Les particularités des « recommandations algorithmiques légales »	222
121.	Comparaison n'est pas raison.	222
122.	Des recommandations générales, mais concrètes.	224
123.	Immobilisme d'une législation presciente.	226
§2. Le caractère obligatoire <i>de facto</i>		231
124.	Relativité du caractère facultatif.	231

A.	<i>Iura novit curia</i>	231
125.	Relativité du caractère facultatif : « <i>iura novit curia</i> ».	231
126.	Sanction du juge négligent.	232
A.	1. Les sanctions des éventuels manquements du juge	232
127.	Constat préliminaire de l'immunité judiciaire.	232
128.	Prise à partie en cas de dol ou de fraude.	232
129.	Responsabilité de l'État pour les dommages engendrés par la faute d'un magistrat dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.	233
130.	Sanction disciplinaire de la négligence « grave ».	238
131.	Conclusion : évolution du standard du magistrat « normalement soigneux et prudent placé dans les mêmes conditions » ?	241
132.	Conclusion : utilisation de l'arriéré judiciaire comme prétexte de reconnaissance d'un manquement du juge qui n'utilise pas les logiciels algorithmiques ?	246
A.	2. Erreur, office du juge et cassation	247
133.	Relativité du caractère facultatif : évolution de l'office du juge censuré par la Cour de cassation.	247
134.	La conception factuelle de la cause et l'obligation de (re)qualifier juridiquement d'office.	249
135.	Les faits spécialement invoqués versus les faits simplement allégués.	251
136.	Première limite : les faits du dossier.	253
137.	Deuxième limite : l'objet du litige.	254
138.	Troisième limite : l'accord procédural	254
139.	Conclusion : extension potentielle de l'obligation de requalifier par l'utilisation de logiciels d'intelligence artificielle.	254
140.	Conclusion : démarche de consultation algorithmique et missions respectives du juge et des parties	256
B.	Les pressions implicites à l'utilisation d'un outil algorithmique	258
141.	Indépendance du juge et potentielles pressions implicites.	258
142.	Indépendance du juge et pressions internes au pouvoir judiciaire.	258
143.	Indépendance du juge et pression implicite de productivité exercée par le pouvoir exécutif.	262
144.	Apparence d'indépendance et attentes légitimes.	264

Conclusion du Chapitre 2	266
145. Juge assisté, mais pas remplacé.	266
146. Facultatif <i>de iure</i> , obligatoire <i>de facto</i> .	267
Conclusion du titre 2	268
147. Justice et algorithmes : entre promesses d'efficacité et risques pour le procès équitable.	268
Conclusion de la première partie	270
Deuxième partie : Les algorithmes et le juge	272
148. Introduction.	272
149. Plan.	273
Titre premier : Les risques engendrés par l'aide algorithmique au juge	274
150. Objet et plan du titre premier.	274
Chapitre 1 ^{er} . L'indépendance du juge lors de l'utilisation algorithmique	275
151. Introduction.	275
Section 1. Le biais d'automatisation et l'effet performatif : leurs conséquences sur le juge	275
152. Indépendance du juge et biais d'automatisation.	275
153. Indépendance du juge et risque d'effet performatif.	278
154. Obligation déontologique de compétence et effet performatif.	281
155. Indépendance du juge par rapport au secteur privé, concepteur de l'outil.	282
156. Indépendance du juge par rapport à l'exécutif, qui commande et configure l'outil.	284
157. Apparence d'indépendance du juge lorsqu'il utilise un outil algorithmique d'aide à la décision.	286

Section 2. Les répercussions de l'effet performatif sur la jurisprudence	288
159. Le risque d'effet performatif et ses répercussions dans un environnement judiciaire.	288
§1 ^{er} . L'indispensable souplesse de la jurisprudence	288
160. Rôle prétorien de la jurisprudence et effet performatif.	288
160.1. Utilité de l'interprétation de la loi.	289
160.2. Le revirement de jurisprudence.	292
161. Individualisation du traitement judiciaire et effet performatif.	294
§2. La délicate traduction formelle de l'effet performatif	296
162. Les obstacles au fondement exclusif d'une décision sur un élément jurisprudentiel.	299
A. L'interdiction de l'arrêt de règlement	296
163. Interdictions de l'arrêt de règlement et effet performatif.	296
164. Interdiction de prononcer un arrêt de règlement mais aussi de s'y fonder.	296
165. Cas d'une décision prise à l'aide d'un outil algorithmique.	297
166. Systèmes de <i>Common Law</i> versus argument jurisprudentiel de Civil Law.	298
166.1 <i>Common Law</i> .	298
166.2 Argument jurisprudentiel belge.	299
B. L'interdiction de la motivation par référence	302
167. Interdiction de la motivation par référence : pharmakon de l'effet performatif ?	302
168. Une décision judiciaire peut-elle être justifiée exclusivement par la référence à un résultat algorithmique ?	302
169. Le résultat algorithmique peut-il apparaître dans la motivation judiciaire ?	303
170. Le résultat algorithmique doit-il apparaître dans la motivation judiciaire ?	306
Conclusion du Chapitre 1er	307
171. Motivation, débat et biais : intégrer l'aide algorithmique comme outil de réflexion.	307

Chapitre 2. L'impartialité du juge lors de l'utilisation algorithmique	308
172. Introduction.	308
173. L'impartialité judiciaire.	308
Section 1. L'impartialité et absence de parti pris	311
174. L'impartialité suppose l'absence de parti pris.	311
175. Le caractère chimérique de l'objectivité judiciaire.	311
176. L'objectivité de façade des algorithmes.	313
177. Opacité structurelle des algorithmes versus impartialité du juge.	315
177.1. Opacité algorithmique et impartialité subjective.	316
177.2. Opacité algorithmique et impartialité objective.	317
178. L'utilisation d'un « casier judiciaire civil ».	318
Section 2. L'impartialité du juge et l'interdiction de préjugement	321
179. Interdiction de préjugement.	321
§1 ^{er} . Actes préparatoires au juge et aide algorithmique	321
180. Principe.	321
181. Nuance.	322
182. L'élaboration d'un projet de jugement ne s'assimile pas à un préjugement.	323
183. Le rapport d'audience par le juge ne s'assimile pas à l'expression d'un préjugement.	325
184. La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme quant à la technique du rapport d'audience des cours de cassation belges et françaises.	326
185. L'utilisation de l'aide algorithmique englobée dans la préparation du dossier	328
§2. Influences cognitives de la consultation algorithmique	330
186. Utilisation d'une aide algorithmique : effet d'ancrage.	330
186.1. Biais d'ancrage dans un contexte judiciaire.	331
186.2. Biais d'ancrage et aide algorithmique à la décision.	332
187. Utilisation d'une aide algorithmique : biais de confirmation.	333
188. Opinion algorithmiquement préconçue et impartialité subjective.	334
189. Opinion algorithmiquement préconçue et impartialité objective.	334

Section 3. L'inefficacité des palliatifs existants à la partialité	336
190. Les palliatifs traditionnels à la partialité.	336
191. Le caractère inopérant du remplacement du juge par un autre.	336
191.1. Abstention du magistrat.	336
191.2. Récusation.	337
191.3. Le désintérêt des voies de recours.	340
192. Caractère obsolète de la collégialité. Un autre rempart structurel contre la partialité du juge est de multiplier ce dernier.	340
Conclusion du Chapitre 2	344
193. L'impartialité du juge menacée en profondeur par l'utilisation de cet outil.	344
Conclusions du Titre 1 ^{er}	345
194. Constat : obstacles réels au respect de l'impartialité et l'indépendance judiciaires.	345
195. Réaction à l'inefficacité des solutions existantes : la motivation et la contradiction ?	345
Titre deux : L'aide algorithmique au juge et les garanties processuelles	347
196. Objet et plan du titre deux.	347
Chapitre 1 ^{er} . La motivation judiciaire	348
197. Introduction.	348
Section 1. La motivation judiciaire et le secret du délibéré	349
198. Consultation après la prise en délibéré du dossier par le juge	349
199. Élément de la motivation judiciaire ou méthode de travail soumise au secret du délibéré ?	350
§1er. Les secrets de la procédure judiciaire	350
200. Les secrets de la procédure judiciaire.	350
200.1. Le secret professionnel du magistrat.	350
200.2. Le secret du délibéré.	351

201.	Objet du secret : la délibération.	353
202.	Mécanique interne de l'acte de juger.	354
§2. Les révélations imposées par la motivation judiciaire		358
203.	Obligation de motivation des décisions.	358
A. L'objet de la motivation		359
204.	Étendue de l'obligation de motivation.	359
205.	Obligation de forme.	359
206.	Les raisons fondant la décision.	359
207.	La réponse aux conclusions.	361
207.1.	Consensus en hautes sphères.	361
207.2.	Définition du « moyen ».	362
207.3.	Étendue de l'obligation de réponse en motivation.	363
208.	L'office du juge.	366
B. Les fonctions de la motivation		366
209.	Fonctions de l'obligation de motivation.	366
210.	Une communication judiciaire à destination des justiciables.	366
211.	La mise en œuvre du « contrôle » de la décision.	368
211.1.	L'auto-contrôle.	368
211.2.	Le contrôle des justiciables : l'apparence.	369
211.3.	Réformation en seconde instance et contrôle de légalité en cassation.	369
212.	La motivation positive.	370
Section 2. Les obligations européennes relatives à l'utilisation de l'intelligence artificielle		372
213.	Introduction.	372
214.	Règlementation internationale de l'intelligence artificielle.	372
§1 ^{er} . L'analyse de l'aide algorithmique à la décision sur le plan du droit européen		375
215.	Deux critères fondateurs en la matière.	375
216.	Application du RGPD.	375

217.	Application du RIA.	377
218.	L'intervention humaine significative (RGPD).	381
219.	Le critère novateur de l'applicabilité directe du résultat de l'algorithme.	382
220.	Le contrôle humain (RIA).	384
§2. Les exigences européennes concernant la motivation		387
221.	Articulation entre les instruments européens.	387
222.	Éviction de la qualification de décision purement automatisée (RPGD) par l'obligation de contrôle humain (RIA).	387
223.	L'explicabilité d'une décision automatisée.	389
224.	Devoir d'informations : l'existence.	390
225.	Droit à l'explication : le raisonnement.	391
225.1.	Notion de « logique sous-jacente » selon le RGPD. L	392
225.2.	Explication de la décision individuelle en droit européen : la ratio legis. ».	393
226.	Droit d'accès selon le RGPD : le résultat.	395
227.	Synthèse : .	398
§3. Transparence, contrôle humain, délibération et motivation.		399
228.	Transparence, contrôle humain, délibération et motivation.	399
A. La transparence de l'outil pour le juge		400
229.	Transparence de l'outil.	400
230.	Consécration.	400
231.	Fonction.	401
232.	Objet.	402
232.1.	Les données d'entraînement.	402
232.2.	La structure de l'algorithme ou l'explication de son fonctionnement ?	403
232.3.	Difficulté intrinsèque : les boîtes noires.	406
232.4.	Les boîtes blanche et grise.	407
232.5.	Contexte judiciaire de l'utilisation : exigences non négociables.	410

B.	La conscience numérique du juge	412
233.	Exigence d'une conscience numérique lors de la nomination et de la formation du magistrat à l'utilisation de cette technologie.	412
234.	La maîtrise des outils.	412
235.	La vigilance et la conscience des biais.	415
Conclusion du chapitre 1 ^{er}		416
236.	La consultation de l'algorithme et son résultat soumis au secret de la délibération ?	416
237.	Conclusion intermédiaire : l'utilisation d'un logiciel d'aide à la décision doit être traduite dans la motivation, mais dans quelle mesure ?	417
237.1.	L'utilisation du système d'intelligence artificielle (art. 26 RIA).	417
237.2.	Des explications claires et pertinentes sur le rôle du système d'IA dans la procédure décisionnelle (art. 86 RIA).	418
237.2.1.	Absence de consultation ou consultation infructueuse.	418
237.2.2.	Consultation fructueuse.	418
237.2.2.a)	Révélation d'une tendance jurisprudentielle	418
237.2.2.b)	Réponse chiffrée	420
237.2.2.c)	Un profil-type	421
237.2.2.d)	Un fondement juridique inopiné	422
237.3.	Des explications claires et pertinentes sur les principaux éléments de la décision prise (art. 86 RIA).	423
237.3.1.	Une décision qui repose (partiellement) sur un élément jurisprudentiel (renvoi).	424
237.3.2.	L'exposé du détail des propositions algorithmiques.	424
237.3.2.a)	Découverte d'un moyen justifiant la réouverture des débats	425
237.3.2.b)	Les autres moyens	425
238.	Résultat : fusion des philosophies des motivations positive et traditionnelle.	427
239.	<i>Obiter dictum</i> ou <i>ratio decidendi</i> – moyen, motif ou argument ? .	428
Chapitre 2. La contradiction		430
240.	Introduction.	430
241.	Qualification de cet élément non contradictoire mobilisé d'office.	430

Section 1. La qualification de l'élément algorithmique	433
242. Le résultat algorithmique doit-il être analysé comme un élément de droit ?	433
242.1. Valeur légale ou réglementaire.	433
242.2. Valeur jurisprudentielle ou doctrinale ?	434
242.3. Factualisation du droit ?	436
243. Le résultat algorithmique doit être analysé comme un élément de fait.	437
Section 2. Les conséquences du caractère unilatéral de l'initiative du juge	439
244. Qualification factuelle problématique.	439
245. <i>Da mihi factum dabo tibi ius.</i>	439
§1 ^{er} . Les différents faits utilisables par le juge	440
246. Interdiction des connaissances personnelles du juge.	440
247. Le principe dispositif.	440
248. Seulement les faits tirés du dossier, mais l'ensemble de ceux-ci.	441
249. Faits notoires ou d'expérience commune.	442
249.1. Définition et particularités procédurales.	442
249.2. Faits notoires en ligne.	443
§2. L'économie de la contradiction relative à certains faits	445
250. Le principe du contradictoire.	445
251. Philosophie : absence de surprise et responsabilisation des parties.	446
251.1. Absence de fondement juridique allégué.	448
251.2. Nouveau fondement juridique sur la base de faits spécialement invoqués – incidence sur la solution du litige.	448
251.3. Faits simplement allégués, « tirés du dossier » – présence prégnante de la « surprise ».	453
§3. L'application aux outils d'aide algorithmique à la décision et à leurs résultats	455
252. Outils d'aide algorithmique à la décision et à leurs résultats : des faits particuliers.	455
253. Qualification de faits notoires ?	456
254. Dette de contradiction du juge.	457
254.1. Élément factuel en lui-même non contradictoire.	458

254.2. Les moyens que la consultation de l'aide algorithmique à la décision fait apparaître.	461
255. Susceptibilité de réouverture des débats « correctrice » ?	462
255.1. Principe : la réouverture des débats.	462
255.2. Pertinence de la solution en l'espèce.	463
Conclusion du chapitre 2	465
256. La motivation judiciaire seule n'est pas la panacée.	465
Chapitre 3. Repenser la contradiction	466
257. Introduction.	466
258. Le contradictoire : socle du procès équitable.	466
259. La motivation est indispensable.	466
260. Insuffisance de la motivation judiciaire et contestation du secret du délibéré.	467
Section 1. Le débat contradictoire, entre garantie des droits fondamentaux et risque d'usage dilatoire	470
261. Introduction.	470
§1er. La plus-value et les avantages concrets du débat contradictoire	470
262. Plus-value du débat contradictoire.	470
263. Utilité concrète de l'inclusion dans le débat judiciaire.	471
263.1. Contredire : faire douter le juge quant à la suggestion algorithmique.	471
263.2. Alimenter et documenter le litige : réduire l'incertitude initiale.	472
263.2.1. Fournir les informations complémentaires.	473
263.2.2. Spécialisation des juges ?	474
263.3. Rééquilibrer les relations processuelles via des accords procéduraux.	475
§2. L'inconvénient dilatoire du débat contradictoire	476
264. Risque du « procès dans le procès ».	476
265. Solutions techniques.	476
266. Solutions judiciaires.	476
266.1. Limiter l'effet dilatoire des contestations purement techniques par leur encadrement temporel.	477

266.2. Placer le procès sous l'égide de la loyauté.	478
266.2.1. Principe de loyauté.	479
266.2.2. Principe de concentration.	480
Section 2. La concrétisation de la contradiction repensée au sein du droit judiciaire belge	483
267. Introduction.	483
§1 ^{er} . La réception de l'activité du juge en droit judiciaire belge	483
268. Activité du juge et impartialité.	483
269. Interdiction de divulguer un projet de décision.	483
270. Juge actif et interventions à l'audience.	484
270.1. Rôle actif incontestablement admis.	484
270.2. Débats interactifs.	485
270.3. Pouvoir d'interpellation incontesté.	487
270.4. Pouvoir de suggestion émergent.	487
270.5. Information ou conseil : une certaine conception de l'impartialité.	491
271. Office du juge, pouvoir d'interpellation et pouvoir de suggestion : politique de la « main tendue à la partie mal engagée ».	494
272. Outil algorithmique et activité du juge.	495
273. Exigence du contradictoire comme condition de l'impartialité du juge actif : une dialectique nécessaire à l'équilibre procédural.	496
§2. L'effectivité de la contradiction et la revalorisation de la mise en état	496
274. Effectivité de la contradiction et temporalité de la consultation.	496
274.1. Effectivité selon la Cour européenne des droits de l'homme.	497
274.2. Temporalité de la contradiction.	498
A. L'activité du juge lors de l'audience de plaidoirie	498
275. Les options du juge lors de l'audience de plaidoiries.	498
275.1. Oralement : effectivité contingente.	499
275.2. Au cours d'un débat interactif ?	502
275.3. Écrit : effectif mais chronophage.	502

B.	L'activité du juge dès l'audience d'introduction ou la mise en état	503
276.	Participation du juge dès l'audience d'introduction ou la mise en état.	503
277.	La mise en état belge.	505
278.	De <i>lege lata</i> : rôle peu convaincant du juge lors de la mise en état.	505
279.	L'horizon d'une mise en état réellement préparatoire du jugement en Belgique.	509
280.	Terminologie révélatrice.	511
281.	Audience de mise en état sur le devant de la scène.	512
Conclusion du chapitre 3 : vers un procès civil coconstruit ?		515
282.	La coconstruction du procès par les parties et le juge.	515
283.	Modèle ELI/UNIDROIT.	515
Conclusions générales		518
284.	Bilan.	518
§ 1 ^{er} . Les effets de l'utilisation de l'intelligence artificielle par le juge		518
A.	Les effets généraux sur le procès : la nécessaire adaptation de la procédure	518
285.	Double répercussion temporelle.	518
285.1.	Procédure judiciaire comme inefficacité essentielle.	518
285.2.	Logiciels prévisionnels et inversion temporelle.	519
286.	Amplification d'inégalités sociales.	519
B.	Les effets spécifiques de l'utilisation d'un algorithme d'aide à la décision par le juge sur le procès équitable	521
287.	Recentrage de l'étude sur l'utilisation par le juge au cours du procès.	521
288.	Double atteinte à l'indépendance juridictionnelle du juge.	522
289.	Atteinte à l'impartialité du juge.	523

§2. Propositions de solution	524
290. Deux hypothèses de travail, une solution et deux propositions prospectives.	524
A. Hypothèses	524
A.1. Première hypothèse : restreindre la consultation au délibéré	524
291. Conflit entre le secret du délibéré et l'obligation de motivation judiciaire ainsi qu'au contrôle humain effectif.	524
A.2. Deuxième hypothèse : la consultation par le juge postérieure aux débats, intégrée dans la motivation	524
292. Dévoiler le résultat algorithmique dans la motivation judiciaire : dans quelle mesure.	524
293. Risque d'atteinte au principe dispositif.	525
294. Risque d'atteinte au principe du contradictoire.	526
295. Risque d'atteinte au principe de célérité.	526
B. Proposition de solution : l'intégration aux débats et l'accentuation du rôle actif du juge.	527
296. Le contradictoire comme clé de voûte de la transformation algorithmique de la justice.	527
296.1. Le contradictoire, facteur de doute algorithmique.	527
296.2. Le contradictoire, facteur d'équilibre des parties.	528
297. Effectivité de la contradiction : revalorisation de la mise en état et accentuation de l'activité du juge.	528
297.1. Première proposition prospective : consultation systématique et option d'un inflexissement du secret du délibéré de l'accord des parties.	528
297.2. Deuxième proposition prospective : une quatrième branche de mise en état.	529
298. La procédure judiciaire plie, mais ne rompt pas.	530
Bibliographie	533
Table des matières	577
<i>Illustrations</i>	
Figure 1 : surajustement	170
Figure 2 : conséquences de l'intelligence artificielle sur le procès équitable	198
Figure 3 : systèmes experts	313
Figure 4 : <i>machine learning</i>	313

Figure 5 : Pondération d'un système d'IA utilisé en justice	409
Figures 6, 7, 8 : évolution projetée du procès civil	514